

Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Switzerland 203x

Rapport relatif à l'étude de faisabilité

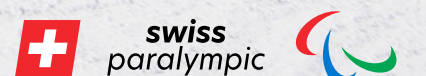


SWISSE
sliding

SWISS
ICE SKATING

Swissski



 **swiss**
paralympic

Sommaire

La synthèse de gestion



Cela fait 75 ans que des Jeux Olympiques n'ont pas été organisés en Suisse. Depuis ceux de Saint-Moritz en 1948, toutes les candidatures soumises ont échoué à différents stades et pour diverses raisons. Par ailleurs, les Jeux Olympiques – qui sont aujourd'hui combinés avec les Jeux Paralympiques – disposent incontestablement d'un rayonnement suffisant pour faire évoluer durablement une société au-delà du simple domaine du sport.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver prévus après 2026 n'ont pas encore été attribués. Conjointement avec Swiss Paralympic et les fédérations de sports d'hiver olympiques, Swiss Olympic a donc décidé de déterminer s'il serait envisageable ou non d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse en 2030 ou à une date ultérieure. Il est clair pour tous les acteurs concernés que la tenue d'un tel événement dans notre pays devrait prendre en compte les dimensions de celui-ci et ne pourrait être sérieusement envisagée que si les conditions préalables à la création

d'une véritable valeur ajoutée durable pour la Suisse étaient réunies et que la réalisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse bénéficiait du soutien à la fois de la population et des milieux politiques fédéraux, cantonaux et communaux.

Les changements introduits ces dernières années par le Comité International Olympique (CIO) dans le processus d'attribution et dans les consignes d'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques ont joué un rôle déterminant dans la décision de réaliser cette étude. Selon le CIO, ce sont les Jeux qui doivent s'adapter à l'hôte, et non pas l'inverse comme cela a récemment été le cas. Swiss Olympic et les fédérations de sports d'hiver souhaitent profiter de ce changement d'approche pour faire de la Suisse le premier pays hôte de l'histoire du Mouvement olympique. Cette vision est partagée par les autorités locales, régionales et fédérales qui ont été impliquées dans la réalisation de l'étude de faisabilité.

A la demande du Conseil exécutif de Swiss Olympic, le comité de pilotage – composé de représentants et de représentantes de Swiss Olympic, de Swiss Paralympic et des fédérations de sports d'hiver – ont constitué en avril 2023 une équipe centrale chargée de réaliser une étude de faisabilité concernant d'éventuels Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver «Switzerland 203x».

Le but de cette étude était de répondre à deux questions fondamentales:

- 1 L'organisation d'une manifestation de grande envergure telle que des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse à partir de 2030 est-elle responsable sur les plans financier, politique et technique?**
- 2 Quels seraient les effets positifs et avantages de la réalisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver pour la société suisse dans son ensemble?**



On peut résumer comme suit les principaux résultats obtenus:

Vision

La Suisse dispose du potentiel et des connaissances pour devenir le premier pays hôte de l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques et pour organiser ces derniers de manière à promouvoir une transition vers une société durable dépassant le cadre du sport.

Héritage

La Suisse a l'ambition de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver une plateforme ayant des répercussions positives durables sur la société, l'environnement, l'économie et le sport dans tout le pays. Il est possible d'y parvenir au moyen d'une intégration, d'une planification et d'une organisation adéquates des Jeux selon le nouveau concept.

Approche décentralisée

Une organisation décentralisée des compétitions – qui constitue une condition sine qua non – permet l'exploitation des installations sportives modernes dont la Suisse dispose d'ores et déjà ainsi que des compétences en matière de gestion d'événements accumulées grâce à l'organisation de manifestations de sports d'hiver de grande envergure depuis 2020. Ces deux facteurs contribueront également à réduire considérablement les coûts qui y sont liés

Transport et hébergement

La décentralisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver permettra à la Suisse de profiter de l'atout qu'est son infrastructure de transports publics et de l'exploiter de manière optimale grâce à un réseau efficace. Par ailleurs, grâce au recours aux possibilités d'hébergement existantes, nous n'aurons pas à construire des infrastructures pour constituer les villages olympiques et paralympiques, ce qui aurait été à la fois complexe et onéreux.

Soutien de la population

Une enquête représentative réalisée par l'institut gfs.bern en septembre 2023 a démontré que 67% de la population était favorable à la tenue de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse.

Soutien politique

Les communes et cantons abritant les sites envisagés ont d'ores et déjà donné leur accord de principe à la réalisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, et, d'après les discussions informelles réalisées, les parlementaires fédéraux sont eux aussi convaincus par l'approche décentralisée et durable.

Sécurité

Les conditions préalables sont satisfaites, comme l'a confirmé le comité de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) lors de sa séance du 14 septembre 2023. Le dispositif de sécurité mis en place par la Suisse a fait ses preuves lors de nombreuses manifestations de grande envergure. L'organisation décentralisée de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver permet de simplifier le dispositif dans les cantons concernés, chacun d'entre eux assumant la partie se déroulant sur son territoire.

Financement

D'après l'évaluation budgétaire réalisée, il semble possible de réunir un budget d'organisation de CHF 1,5 milliard au moyen de fonds très largement privés, y compris une contribution financière directe du CIO à hauteur de CHF 710 millions. Selon l'analyse financière, il devrait ainsi être possible de couvrir les frais d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse selon une approche décentralisée sans apport des pouvoirs publics. Au lieu de cela, ces derniers devraient soutenir financièrement les Jeux Paralympiques et investir dans les domaines que sont l'héritage et la sécurité.

Comité International Olympique (CIO)

La volonté de réforme exprimée par le CIO en matière d'attribution de Jeux Olympiques et Paralympiques semble crédible. Celui-ci a d'ailleurs approuvé lui aussi l'idée d'une organisation décentralisée de «Switzerland 203x». Les propos formulés par les responsables du CIO auprès de différents médias suisses ces derniers mois montrent eux aussi que les organisateurs de Jeux Olympiques et Paralympiques bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'idées.

Le rapport montre que la tenue de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse à partir de 2030 est possible. La majorité des infrastructures nécessaires existent déjà, et un financement au moyen de fonds principalement privés est décrit comme réaliste. Les différentes parties impliquées sont convaincues qu'un tel événement est en mesure d'avoir une influence positive sur l'ensemble de la Suisse, et notre pays pourra jouer un rôle de précurseur dans l'organisation de grandes manifestations durables. Il est donc proposé de poursuivre la vision de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse et d'informer le CIO de la disposition de la Suisse à passer à la phase de «dialogue ciblé».

La vision



Switzerland 203x – Des Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver dans tout le pays

La Suisse deviendra le premier pays hôte (para)olympique de l’Histoire et organisera des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se veulent l’expression de la transition vers une société plus durable.

Vision «Switzerland 203x»: des Jeux d’un nouveau type pour une société durable



- Le Mouvement olympique se trouve au début d’une nouvelle ère, avec des Jeux organisés de façon durable dont un maximum de personnes profiteront.
- La Suisse peut et veut fournir une contribution essentielle à cette transformation.
- Notre vision consiste à participer à ce moment charnière du Mouvement olympique tout en faisant en sorte que cela profite à la société helvétique.
- Pour y parvenir, nous suivons une approche complètement nouvelle basée sur trois niveaux.

Le premier «pays hôte»

Une nouvelle approche décentralisée

En organisant les Jeux de façon décentralisée dans tout le pays, la Suisse sera le premier pays hôte de l’Histoire (par opposition aux «villes hôtes» qui ont jusqu’ici été désignées).

Des infrastructures existantes

La Suisse pourra ainsi exploiter les infrastructures existantes et ne devra donc pas construire de nouvelles installations.

Un «World Winter Sports Hub» naturel

D’ici 2027, la Suisse accueillera des compétitions d’envergure mondiale dans 9 à 10 des 14 sports d’hiver olympiques. Cette nation de sports d’hiver se positionne donc tout naturellement comme un «World Winter Sports Hub», les Jeux Olympiques 203x marquant l’apogée de cette évolution et constituant une plateforme parfaite pour se présenter en vue de l’avenir.

Pour des Jeux durables

Des Jeux rentables

Grâce à l’approche décentralisée et à l’exploitation des infrastructures existantes, le coût net des Jeux sera bien moins élevé que celui de projets antérieurs.

Un savoir-faire local

L’orientation sur les manifestations de grande envergure au cours des prochaines années permettra de faire naître un vaste savoir-faire local en matière d’organisation. Nous garantirons ainsi l’adaptation des Jeux aux différents sites, et non pas l’inverse. Les fédérations de sports d’hiver nationales sont fortement impliquées dès le départ.

Une approche judicieuse et respectueuse des ressources

La combinaison d’une approche décentralisée avec un réseau de transports publics comptant parmi les meilleurs au monde permettra d’organiser selon une approche judicieuse des Jeux occasionnant une faible quantité d’émissions.

Pour la société suisse

Un pays uni

Ce concept national rassemble toutes les régions linguistiques du pays et promeut donc la cohésion. Le rayonnement et la popularité des Jeux Olympiques nous permettront d’atteindre cet objectif.

Par tous et pour tous

Les Jeux constituent une plateforme apte à encourager l’innovation sociale dans le pays grâce à divers comités d’organisation, au renforcement du bénévolat dans le sport suisse et à l’organisation des Jeux les plus inclusifs de l’histoire, notamment au moyen de liens plus étroits entre les Jeux Paralympiques et Olympiques.

Un moteur pour la force d’innovation suisse

Les Jeux constituent un catalyseur permettant de promouvoir – en collaboration avec des institutions de premier plan – des innovations dans des domaines tels que la transformation numérique et la transition énergétique.

Illustration 1 Vision Switzerland 203x: des Jeux d’un nouveau type pour une société durable

Pourquoi?

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont toujours été plus qu'une manifestation sportive. Depuis ses débuts, cet événement a pour ambition d'avoir des répercussions dépassant le cadre du sport. Après la vénération des Dieux dans l'Antiquité, l'entente entre les peuples à l'aube de l'ère moderne, il s'agit aujourd'hui d'entamer la transformation vers une société durable.

La Suisse en tant que nation de sports d'hiver, avec sa force d'innovation et sa démocratie directe au cœur de l'Europe, peut largement contribuer à mener le Mouvement olympique et paralympique vers un tel futur. Ce sont les Jeux qui s'adapteront au site, et non pas l'inverse. On pourra notamment s'appuyer sur les expériences réalisées lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver qui se sont tenus à Lausanne en 2020 et qui ont permis de mettre en œuvre avec succès un grand nombre de nouvelles idées telles que le principe de miser principalement sur les transports publics. Ces idées peuvent maintenant être reprises à l'échelle nationale. Des Jeux décentralisés, inclusifs et durables doivent profiter non seulement au sport, mais aussi à l'ensemble du pays, qui pourra se développer dans de nombreux domaines grâce à cette manifestation de grande envergure.

Le Comité International Olympique a posé les bases d'une nouvelle ère avec son Agenda 2020+5 ain-

si qu'avec l'adaptation des critères d'attribution et de réalisation («Nouvelle Norme»). C'est sur ces fondements que s'appuie notre vision de «Switzerland 203x»: en jouant un rôle de précurseur en tant que premier «pays hôte» de Jeux Olympiques et Paralympiques, la Suisse doit contribuer activement et de façon novatrice à lancer une nouvelle ère et faire en sorte que la société en profite durablement.

Selon la «Nouvelle Norme» du CIO, il n'y aura en principe plus de perdants parmi les candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Le processus d'attribution a donc été modifié en conséquence. Les idées des villes et régions intéressées sont élaborées et examinées dans le cadre d'un dialogue avec le CIO. Celles qui sont prêtes peuvent passer à l'étape suivante, tandis que les autres doivent adapter leur calendrier.

Pour résumer, cela signifie:

- **un passage à un système de dialogue continuels à trois niveaux avec les hôtes potentiels en vue de garantir un échange progressif préalable à une candidature;**
- **une plus grande importance accordée aux aspects financiers, sociaux et écologiques du développement durable, qui sont actuellement des sujets de préoccupation dans le monde entier;**

- **une plus grande disposition à adapter les Jeux aux spécificités de la ville ou du pays hôte, ce qui offre aux comités d'organisation une plus grande marge de manœuvre pour élaborer des stratégies novatrices.**

C'est selon cette approche qu'a notamment été décidée la double attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et 2028 à Paris (2024) et à Los Angeles (2028). Initialement, les deux villes souhaitaient accueillir la manifestation en 2024. Le CIO a attribué dès 2019 les Jeux d'été 2032 à Brisbane (qui n'avait pas de concurrents) car la ville australienne a démontré, dans le cadre d'un dialogue avec celui-ci, qu'elle satisfaisait à toutes les conditions préalables.

Le fait que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver prévus après 2026 n'aient pas encore été attribués est lui aussi cohérent avec les nouvelles conditions posées par le CIO: pendant longtemps, aucune candidature sérieuse ne s'est dégageée. Le CIO a alors décidé de prolonger le processus, si bien que différents pays et villes envisagent maintenant d'organiser des Jeux Olympiques à partir de 2030.

Les hôtes bénéficient d'une plus grande marge de manœuvre que par le passé pour ce qui est de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. «Ce sont les Jeux qui s'adapteront au site, et non pas l'in-

verse»: grâce à ce principe, il est envisageable d'organiser en Suisse des Jeux Olympiques et Paralympiques adaptés à la taille et aux spécificités de notre pays. Cela permet d'économiser de l'argent et de promouvoir le développement durable.

Tant les milieux politiques que la population doutent toutefois de la réelle volonté de réforme exprimée par le CIO dans le cadre de la «Nouvelle Norme» d'attribution de Jeux Olympiques et Paralympiques, comme l'ont montré les différents échanges menés ainsi que le résultat du sondage réalisé auprès de la population (voir chapitre «Soutien de la population»). Les expériences faites par le comité de pilotage et par l'équipe centrale dans le cadre du processus actuel amènent en revanche à penser que les responsables du CIO souhaitent véritablement et vivement accélérer et soutenir la transition vers un nouveau type de Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans le cadre des discussions menées jusqu'ici, le CIO a soutenu l'idée d'une organisation décentralisée de «Switzerland 203x». Les propos formulés par les responsables du CIO auprès de différents médias suisses ces dernières semaines montrent eux aussi que les organisateurs de Jeux Olympiques et Paralympiques bénéficient effectivement d'une plus grande marge de manœuvre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'idées.

Comment?

L'élément-clé du concept de «Switzerland 203x» est une organisation décentralisée des compétitions au sein d'infrastructures sportives existantes. Toutes les autres composantes de la vision reposent sur cette base, ce qui se reflète dans la structure du présent rapport.

Pays hôte plutôt que ville hôte: Switzerland 203x

Jusqu'ici, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont toujours été organisés par des villes ou des régions. A présent, des candidatures selon une approche nationale sont également autorisées. La Suisse veut être le premier pays de l'Histoire à assumer le rôle de «Host country» des Jeux Olympiques. Notre nation est presque prédestinée à ce changement de paradigme. L'idée est d'organiser des Jeux d'hiver décentralisés dans toute la Suisse (c'est-à-dire au sein des quatre régions géographiques et linguistiques du pays), fédérateurs et respectueux des ressources. Une approche nationale nous permet de miser sur les infrastructures existantes et de renoncer à construire de nouveaux sites.

World Winter Sports Hub Switzerland: Les infrastructures sont en grande partie disponibles

Les sports d'hiver font partie de l'ADN de la Suisse. De nombreux Championnats du monde et d'Europe de sports d'hiver ont été ou seront organisés entre 2020 et 2030. D'ici 2027, notamment, la Suisse accueillera des Championnats du monde dans au moins neuf (voire dix) des quatorze sports olympiques (une candidature est en cours pour les CM de ski-alpinisme 2025). Cette décennie permettra à la Suisse de se positionner tout naturellement comme un «World Winter Sports Hub» et de disposer des infrastructures nécessaires à une éventuelle tenue de Jeux d'hiver. La halle devant accueillir les compétitions de patinage de vitesse constitue toutefois une exception: Il n'en existe pas actuellement en Suisse, et il n'est pas prévu d'en construire une. A la place, des discussions sont envisagées avec les comités nationaux olympiques d'autres pays afin de trouver une solution (voir chapitre «Venue Working Plan»). De manière générale, la Suisse a beaucoup investi dans les installations sportives ces dernières décennies et peut donc se permettre d'accueillir des Jeux Olympiques redimensionnés sur le plan financier.

2020 – 2030: Grandes manifestations internationales de sports d'hiver organisées en Suisse

- | | |
|------|--|
| 2020 | • Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse, Lausanne |
| | • Championnats du monde de curling en fauteuil roulant, Wetzikon |
| 2021 | • Universiade d'hiver à Lucerne (bien qu'elle ait été annulée à cause de la pandémie, elle a permis d'accumuler un vaste savoir-faire local) |
| 2021 | • Championnats du monde de para-bobsleigh, St-Moritz |
| 2022 | • Championnats du monde de curling double mixte, Genève |
| | • Championnats du monde juniors de skicross et de snowboardcross, Veysonnaz |
| 2023 | • Championnats du monde de bobsleigh, de skeleton et de handisport, St-Moritz/Celerina |
| | • Championnats d'Europe de biathlon, Lenzerheide |
| | • Championnats du monde de hockey sur glace hommes M18, Bâle/Porrentruy |
| 2024 | • Championnats du monde de curling hommes, Schaffhouse |
| | • Championnats du monde de hockey sur glace femmes M18, Zoug |
| 2025 | • Championnats du monde FIS de snowboard, de freestyle et de freeski, St-Moritz (Engadine) |
| | • Championnats du monde de ski-alpinisme, Morgins (candidature) |
| | • Championnats du monde de biathlon, Lenzerheide |
| | • Jeux mondiaux militaires du CISM, Suisse centrale et Conches |
| 2026 | • Championnats du monde A de hockey sur glace hommes, Zurich/Fribourg |
| 2027 | • Championnats du monde de ski alpin, Crans-Montana |
| | • Championnats d'Europe de patinage artistique, Lausanne |
| 2028 | • Championnats du monde A de hockey sur glace femmes (candidature en préparation) |
| 2029 | • Special Olympics, World Winter Games |
| 203x | • Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse? |

Grande implication des fédérations sportives et recours au savoir-faire régional

Outre les infrastructures déjà en place, les manifestations sportives organisées dans toute la Suisse ces prochaines années permettront également d'engranger un vaste savoir-faire organisationnel sur les différents sites de compétition. Il sera possible de tirer parti de ces compétences en matière de gestion d'événements et d'organiser la coordination des différents sports à l'échelon régional. Depuis le début, le projet sportif «Switzerland 203X» est géré conjointement par Swiss Olympic, Swiss Paralympic et les fédérations nationales de sports d'hiver olympiques car il vise à profiter à l'ensemble de la société.

Moins cher, plus local, plus collaboratif

Etant donné qu'il ne sera pas nécessaire de construire des installations sportives, les coûts seront bien moins élevés que ceux de projets antérieurs. Par ailleurs, le CIO a initié le redimensionnement financier des Jeux Olympiques, et cela commence dès la procédure d'attribution. En introduisant trois niveaux de dialogue pour remplacer le système opposant plusieurs candidatures, il a sensiblement réduit le risque financier pour les sites hôtes intéressés. En outre, le CIO s'implique davantage dans ce domaine et financerait par exemple environ la moitié du budget d'organisation des Jeux Olympiques s'ils se tenaient dans notre pays en 2030. Une éventuelle candidature suisse s'alignerait rigoureusement sur ce principe de redimensionnement, compatible avec l'exiguïté du territoire qui se distingue par un excellent réseau de transports publics, et contribuerait à des Jeux basse émission.

The most involving games: par tous et pour tous

La tenue de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans notre pays constituerait une opportunité unique pour le sport suisse et pour nos athlètes. Cependant, le but doit être que les Jeux profitent directement ou indirectement au plus grand nombre de personnes et de secteurs possible. Le concept national impliquant l'ensemble des régions géographiques et linguistiques du pays ainsi que le renforcement du lien avec les Jeux Paralympiques en termes d'organisation et de réalisation constituent de premières étapes vers la réalisation de cet objectif. La structure organisationnelle visant à préparer la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques dans notre pays ira elle aussi dans ce sens: les organes compétents devront être représentatifs de la diversité de la Suisse d'aujourd'hui afin de garantir la prise de décisions consensuelles. Par leur engagement, le comité d'organisation, les fédérations sportives, les entreprises, les communes, les cantons et la Confédération feront en sorte que l'héritage laissé par les Jeux Olympiques et Paralympiques organisés en Suisse dépasse largement le cadre du sport et reste perceptible bien après la fin de la manifestation.

Héritage: renforcement du bénévolat, de la diversité et de la force d'innovation

Grâce à des projets de bénévolat et de management innovants et pluridisciplinaires, nous investissons dans l'avenir. Les Jeux Olympiques et Paralympiques nous donnent l'occasion de démontrer notre force d'innovation. Nous exploitons en outre le rayonnement unique de ces manifestations pour renforcer durablement le bénévolat en tant que bien précieux dans le sport suisse. Ce renforcement est nécessaire, car le bénévolat fait face à des défis croissants – pas uniquement dans le sport – et la valorisation des plus de 660 millions d'heures de travail bénévole effectuées chaque année s'amenuise. Nous misons dans ce cadre sur la culture du bénévolat dans notre pays et sur des innovations qui permettront à l'avenir de mieux l'accompagner et l'encourager.

L'héritage



2. L'héritage

La garantie **d'un héritage** allant au-delà de la durée de la manifestation et touchant de très nombreux domaines de la société compte parmi les principaux objectifs – mais aussi parmi les plus grands défis – de l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques. Comme l'indique notre vision, l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse a pour but de garantir une transition vers une société plus durable. Il s'agit d'un objectif ambitieux. Le «Legacy Framework» élaboré en collaboration avec la Haute école fédérale de sport (HEFSM) contient douze objectifs visant à poser les bases d'un héritage concret des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il est toutefois clair que l'élaboration et la mise en œuvre d'un tel héritage n'incombent pas seulement aux milieux sportifs. Un soutien par des organisations de droit public est indispensable. Le paragraphe consacré à la gouvernance montre quelle forme celui-ci pourrait prendre.



Cadre

Que restera-t-il des Jeux Olympiques et Paralympiques lorsqu'ils seront terminés? Afin de répondre à cette question, une équipe de la Haute école fédérale de sport (HEFSM) a contribué à l'élaboration du présent rapport en développant un «Legacy Framework», c'est-à-dire un cadre illustrant l'héritage que pourraient laisser des Jeux Olympiques et Paralympiques organisés en Suisse.

Ce «Legacy Framework» s'appuie sur les travaux menés dans le cadre de précédentes candidatures (Grisons 2022 et Sion 2026) et de manifestations de grande envergure organisées en Suisse (UEFA Euro 2008 et EXPO 2002). Après avoir effectué des recherches bibliographiques approfondies, on a réalisé des entretiens avec des spécialistes, des réunions de travail et des ateliers en vue de définir ce cadre.

L'organisation des Jeux doit contribuer à la transition vers une société plus durable. Pour atteindre cet objectif, il faut ancrer dès le début l'aspect de l'héritage dans les travaux d'organisation. Un groupe constitué parallèlement au comité d'organisation doit se charger de traiter les questions liées à l'héritage et s'assurer que cet aspect est traité dans le cadre des travaux opérationnels.

Le «Legacy Framework» présenté ci-après comprend douze objectifs visant à poser les bases d'un héritage positif. Six d'entre eux (G1-G6) concernent les aspects organisationnels – c'est-à-dire la gouvernance – et les six autres (I1-I6) montrent une possibilité de répartition du contenu des initiatives en six dimensions: nation suisse, sport, économie, société, écologie et décentralisation.

GOUVERNANCE	G1: Illustrer de façon globale la vision durable de l'idée 203x dans le cadre de l'héritage	
	G2: Préciser l'exigence qu'est la transition vers une société durable (héritage)	
	G3: Anticiper autant que possible l'héritage en tant que tâche de direction complexe avec les pouvoirs publics	
	G4: Exiger dès le début la prise en compte de l'héritage par le COJO	
	G5: S'assurer pour les principaux actionnaires et parties prenantes que l'aspect de l'héritage est pris en compte	
	G6: Se focaliser sur l'héritage et le bâtir de manière ciblée	
INITIATIVES	I1: Faire en sorte que la nation suisse se considère elle-même comme moderne et renforcer sa perception extérieure	Nation suisse
	I2: Améliorer les conditions cadres et de promotion du sport en tant qu'héritage	Sport
	I3: Garantir la productivité et l'attrait de la Suisse aux yeux des entreprises spécialisées dans le sport	Economie
	I4: Faire de la Suisse un pays moderne, tolérant et ouvert au monde en tant qu'héritage social	Société
	I5: Rendre le tourisme sportif plus écologique (notamment dans le cadre des sports d'hiver)	Ecologie
	I6: Prévoir l'héritage dans le cadre d'un processus parallèle grâce aux Championnats du monde	Décentralisation

Illustration 2 Legacy Framework

Gouvernance

La principale tâche de direction de l'organisation consiste à s'assurer que les Jeux Olympiques et Paralympiques laissent un héritage. Il faut pour cela que l'ensemble des décisions, processus et concepts aillent dans ce sens. Toutes les décisions prises doivent tenir compte de cet aspect, sinon les choix difficiles se feront au profit du succès à court terme de la manifestation et au détriment de l'héritage. Le rayonnement des Jeux aura des conséquences pour de nombreux acteurs, en particulier les sites de compétition, les cantons et la Confédération. Les sujets liés à l'héritage doivent donc être intégrés à l'organisation.

Sur le plan opérationnel, la réalisation des Jeux Olympiques et Paralympiques relève du sport de droit privé. Le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) assume la responsabilité de la stratégie et de l'organisation. Afin de garantir un

héritage, il faut donc l'assortir d'une organisation de projet gérée par les pouvoirs publics et chargée d'assister le COJO en lien avec les sujets ne relevant pas de sa compétence. Cette unité d'organisation parallèle défendra ainsi les intérêts des principaux acteurs régionaux, nationaux et internationaux n'étant pas représentés au sein du COJO. Une collaboration opérationnelle étroite tout au long du projet est déterminante pour la garantie de l'héritage.

Illustration 3 montre de façon schématique une possibilité d'organisation de projet. La nomination d'un ou d'une délégué(e) du secteur public peut permettre de tenir compte dès le début de la question de l'héritage. Tandis que le COJO se concentrera sur l'organisation et la réalisation des Jeux, cette personne s'assurera pour les principaux actionnaires et parties prenantes que cet aspect est pris en compte. Une focalisation sur certaines initiatives permet de traiter efficacement cette question plutôt que de se disperser avec de nombreux petits projets n'ayant aucun impact.

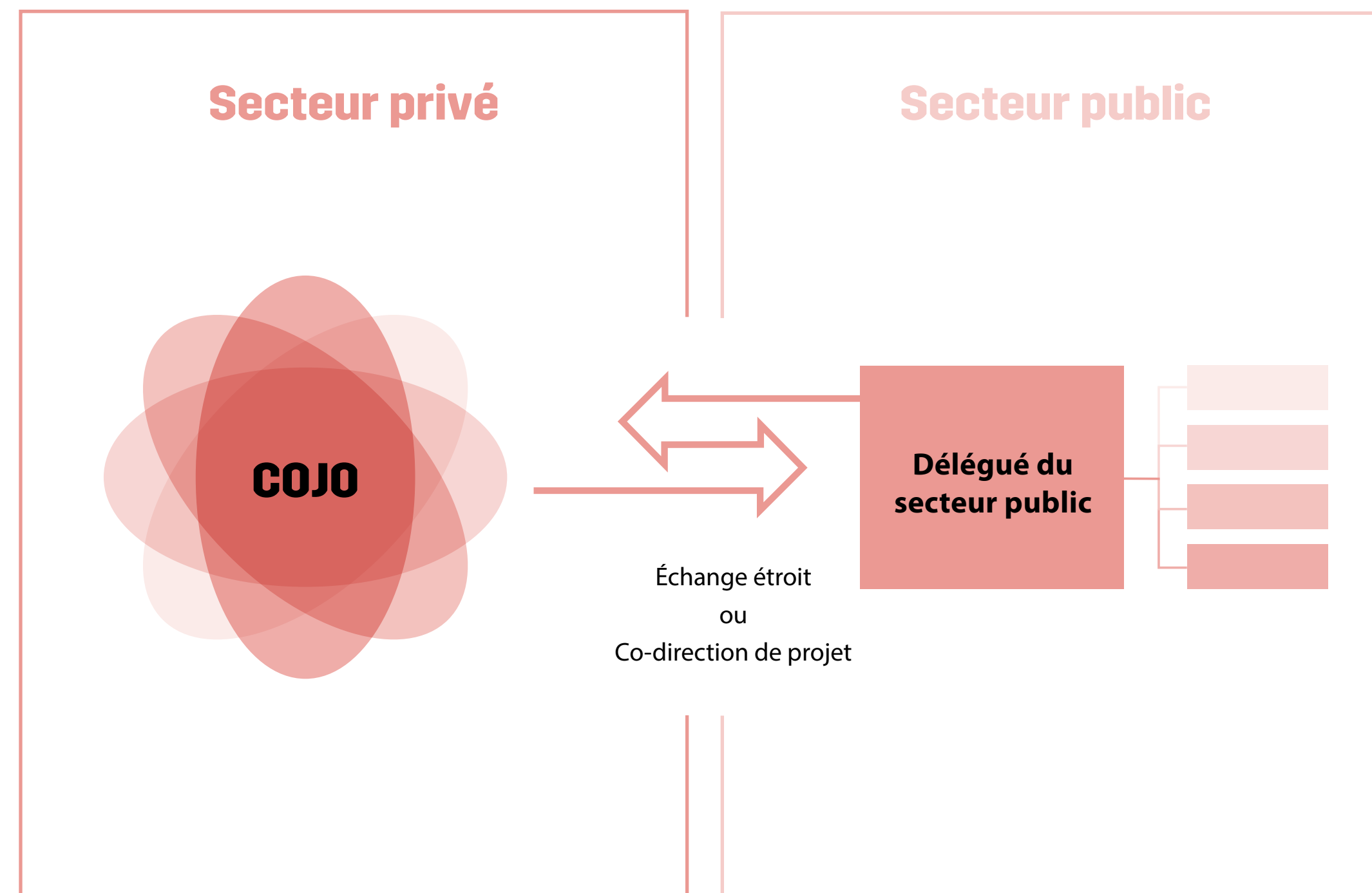


Illustration 3 Structure de gouvernance

Stratégie

Le terme «durable» employé dans le cadre de la vision est traditionnellement associé aux dimensions que sont la société, l'économie et l'environnement. Notre conception de l'héritage tient compte des caractéristiques propres aux Jeux: le sport en constitue le cœur. Il s'agit d'une candidature portée par la Suisse et basée sur une forte décentralisation. Les dimensions que sont le sport, la nation suisse et la décentralisation restent donc mentionnées séparément.

Au fil du projet, les initiatives en lien avec ces six dimensions seront concrétisées par des mesures. Les encadrés ci-dessous abordent certains aspects du développement durable. Ces exemples ainsi que d'autres figurent dans le rapport de H. Kempf¹.

Les objectifs spécifiques à chaque dimension devront être rapidement définis. Cela permettra de les concrétiser et de préciser les exigences du COJO pour les différentes dimensions. Les objectifs aident également à définir des priorités entre les mesures. Le COJO devra aborder activement les sujets les plus importants avec

les principaux partenaires et définir un niveau d'exigences pertinent.

Les Jeux peuvent rendre de nombreuses choses possibles, mais pas tout. Pour garantir un héritage de qualité, il faut répondre aux attentes et respecter durablement les promesses formulées dans le cadre de la candidature.

Durabilité environnementale

Une gestion aussi responsable que possible des ressources constitue un élément-clé de l'organisation d'éventuels Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse. Des analyses détaillées doivent porter non seulement sur les conditions-cadres climatiques, mais aussi sur les spécificités des sites de compétition prévus. Le concept décentralisé peut constituer un avantage non négligeable dans ce domaine, car les comités d'organisation locaux connaîtront parfaitement les particularités du site et entretiendront des contacts avec divers groupes d'intérêt.

Durabilité sociale

Les bénévoles, qui exécutent leurs tâches avec entraînement et implication, constituent un facteur important en

vue de la réussite des Jeux. Ils représentent un potentiel énorme: Les Jeux nécessiteraient de faire appel à plus de 12 000 personnes qui s'engageraient ainsi en faveur de l'ensemble de la société. Il existe d'ores et déjà des programmes de bénévolat sportif qui pourraient être exploités et renouvelés. Les Jeux Olympiques et Paralympiques permettraient de renforcer davantage les liens entre ceux-ci et le travail associatif. Ces programmes pourraient être encore plus efficaces: Si, dans le cadre de projets de responsabilité sociétale des entreprises, des sponsors rendaient attractifs les clubs de sport et l'engagement bénévole, on parviendrait durablement à consolider la base de bénévoles et à faciliter le quotidien des clubs de sport suisses.

Durabilité sportive

Les Jeux constituent l'occasion idéale de renforcer l'intérêt de la population – et en particulier des enfants et des jeunes – pour les sports de neige. Il existe depuis très longtemps des programmes d'«éducation olympique». Le sport, l'activité physique et la culture des sports de neige peuvent être enseignés aussi bien à l'école que dans le cadre du sport scolaire facultatif et dans les clubs de sport. Il est facile d'inciter les enfants et les jeunes à pratiquer des activités sportives.

Si tous les écoliers de Suisse avaient l'occasion d'assister une fois dans leur vie aux Jeux ou si, comme en 1994 à Lillehammer, ils n'avaient pas école pendant cette période, toute une génération serait marquée par cet événement inoubliable.

Durabilité économique

Avec un budget d'environ CHF 1,5 milliard, les Jeux Olympiques et Paralympiques contribueraient de façon déterminante à la création de valeur par l'économie du sport suisse: D'après les expériences réalisées dans le cadre d'autres grandes manifestations sportives, celle-ci représenterait entre 1,5 et 3 fois le montant des coûts. Les Jeux Olympiques et Paralympiques s'accompagnent également d'opportunités professionnelles. Toute une branche – et notamment de nombreux jeunes engagés – peut profiter des possibilités offertes par l'économie du sport. Cela ne sera toutefois le cas que si des techniques de pointe en matière de production d'événements et de diffusion médiatique sont utilisées lors des Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse.

¹ Kempf, H., (2023). Legacy Framework Switzerland 203x rapport de la HEFSM 14.09.2023

Prochaine étapes

Au fil du projet, certaines tâches devant être menées à bien dans le cadre de la candidature ont été identifiées. Voici les prochaines étapes visant à garantir l'héritage:

1. Le CIO souhaite que l'on réalise une étude pour déterminer l'impact macroéconomique (création de valeur, emplois et répercussions fiscales).
2. Un budget carbone pour les Jeux prévus en 203x ainsi qu'un «Carbon management system» doivent être communiqués au CIO.
3. Le CIO souhaite un concept d'évaluation des Jeux s'appuyant sur les nouvelles normes de l'OCDE relatives aux manifestations.
4. Il est essentiel d'impliquer les différents groupes d'intérêt. Les échéances ainsi que le contenu des discussions avec ces parties prenantes devront être déterminés dans le cadre d'une prochaine étape du projet.
5. Il est important d'impliquer la population. Une partie des projets en lien avec l'héritage pourront éventuellement être complétés et hiérarchisés sur une plateforme accessible au public. Une combinaison avec le concept du financement participatif est également possible.
6. Il faut un budget (accords de financement, estimation des coûts) ainsi qu'une description des mesures prioritaires.



Les Jeux



Venue Working Plan

Afin d'atteindre l'objectif formulé dans le cadre de la vision, c'est-à-dire devenir le premier pays hôte de l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques, le comité de pilotage s'est fixé comme objectif d'organiser des compétitions dans les quatre régions géographiques et linguistiques du pays. Cela a été concrétisé dans le Venue Working Plan (VWP): Les sites de compétition sont répartis dans toute la Suisse, et il s'agit d'installations sportives qui existent déjà et qui ont été ou seront utilisées entre 2020 et 2030 dans le cadre de Championnats du monde et/ou d'Europe ou de manches d'une Coupe du monde. La halle devant accueillir les compétitions de patinage de vitesse constitue toutefois une exception: Il n'en existe pas actuellement en Suisse et il n'est pas prévu d'en construire une, qu'elle soit fixe ou temporaire. A la place, des discussions sont envisagées avec les comités nationaux olympiques d'autres pays afin de trouver une solution (voir page 22). Aucun nouveau site de compétition ne doit donc être construit en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. L'organisation ou non des différentes compétitions sur les sites actuellement mentionnés dans le VWP dépendra fortement des communes, cantons et autres organisations impliqués. Le VWP pourra donc faire l'objet d'adaptations au fil du processus, d'autant plus que, dans l'optique de la tenue de Jeux Olympiques en Suisse, la possibilité d'intégrer des disciplines qui ne figurent actuellement pas au programme olympique (p. ex. télémark) est à l'étude.

Le Venue Working Plan a été élaboré conformément aux principes suivants

- Intégration de toutes les régions géographiques et linguistiques du pays
- Utilisation d'installations sportives existantes = aucune nouvelle construction
- Recours à des sites de compétition qui ont accueilli ou vont accueillir des Championnats de monde et/ou d'Europe ou des manches régulières d'une Coupe du monde entre 2020 et 2030
- Exploitation du savoir-faire existant en matière d'organisation
- Conformité à la stratégie des différentes fédérations en matière d'organisation de manifestations de grande envergure
- Conformité à la stratégie des fédérations en matière d'installations sportives ainsi qu'à la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)
- Exploitation des concepts actuels en matière de bénévolat ainsi que de la culture du bénévolat



Illustrations 4 et 5 montrent les sites de compétition actuellement prévus, le lieu des cérémonies d'ouverture et de clôture (voir chapitre «Cérémonies») ainsi que l'emplacement du Main Media Center (MMC) avec l'International Broadcasting Center (IBC) et le Main Press Center (MPC). Les logos des Championnats du monde et d'Europe qui ont été organisés en Suisse ou qui le seront ces prochaines années y figurent également. Cela permet d'identifier les compétences en matière de gestion d'événements dont on dispose déjà ou qui devront être acquises au cours des années à venir. Le ski-alpinisme, qui revêt traditionnellement une grande importance en Suisse, sera intégré au programme des Jeux Olympiques d'hiver de Milan-Cortina 2026 en tant qu'«événement supplémentaire»². On ne sait toutefois pas encore si cette discipline continuera de figurer au programme olympique. Morgins a donc été intégrée en tant que site de compétition potentiel, mais aucune clarification détaillée n'a encore été réalisée en lien avec le ski-alpinisme.

Venue Working Plan – Jeux Olympiques d'hiver 203x (Version 2.10.2023)



Illustration 4

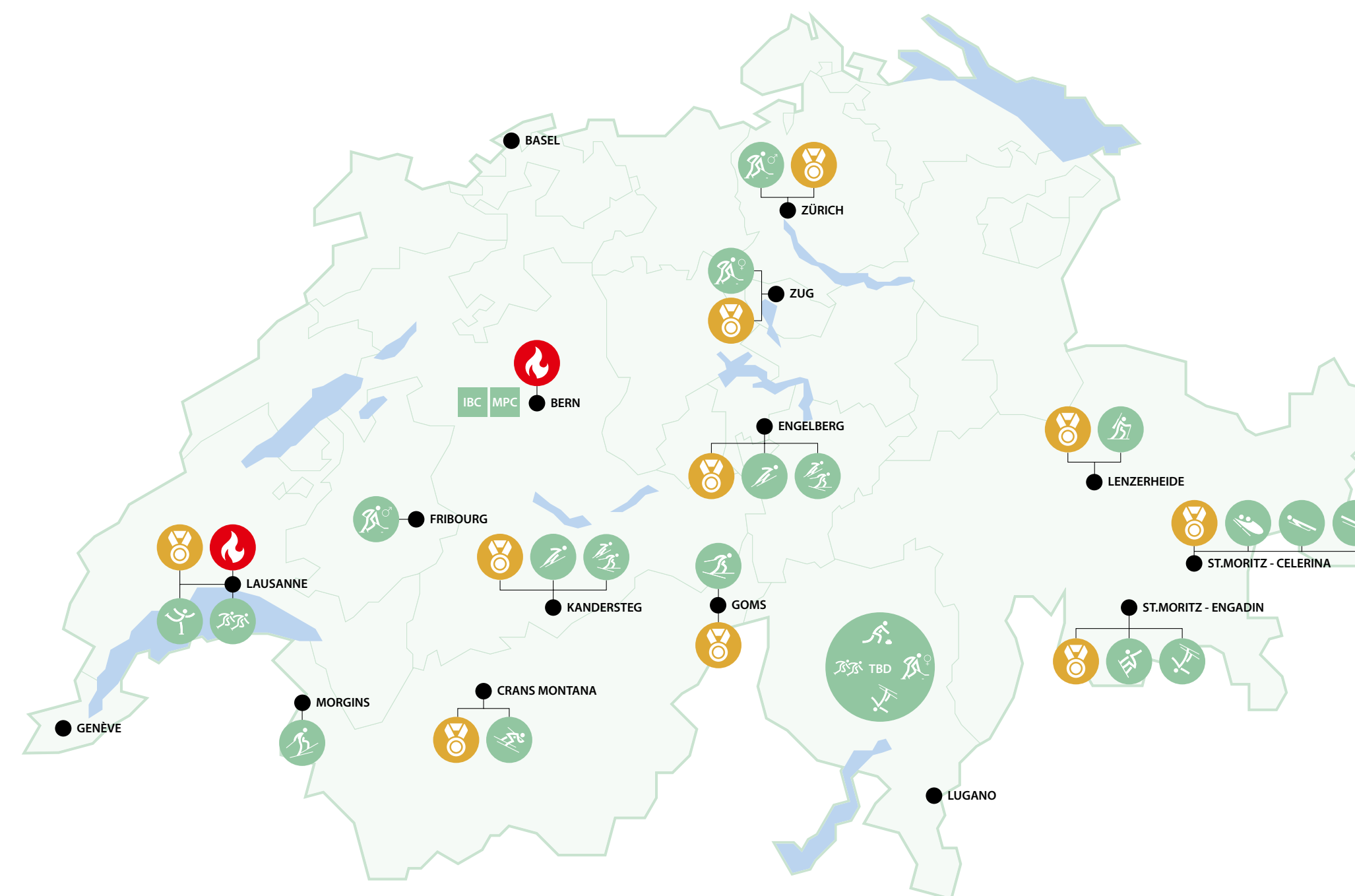
Sports de neige

-  Snowboard
-  Ski freestyle
-  Ski alpin
-  Ski de fond
-  Biathlon
-  Saut à ski
-  Combiné nordique
-  Ski-alpinisme

Sports de glace

-  Hockey sur glace
-  Curling
-  Patinage de vitesse
-  Patinage artistique
-  Short track
-  Bobsleigh
-  Skeleton
-  Luge

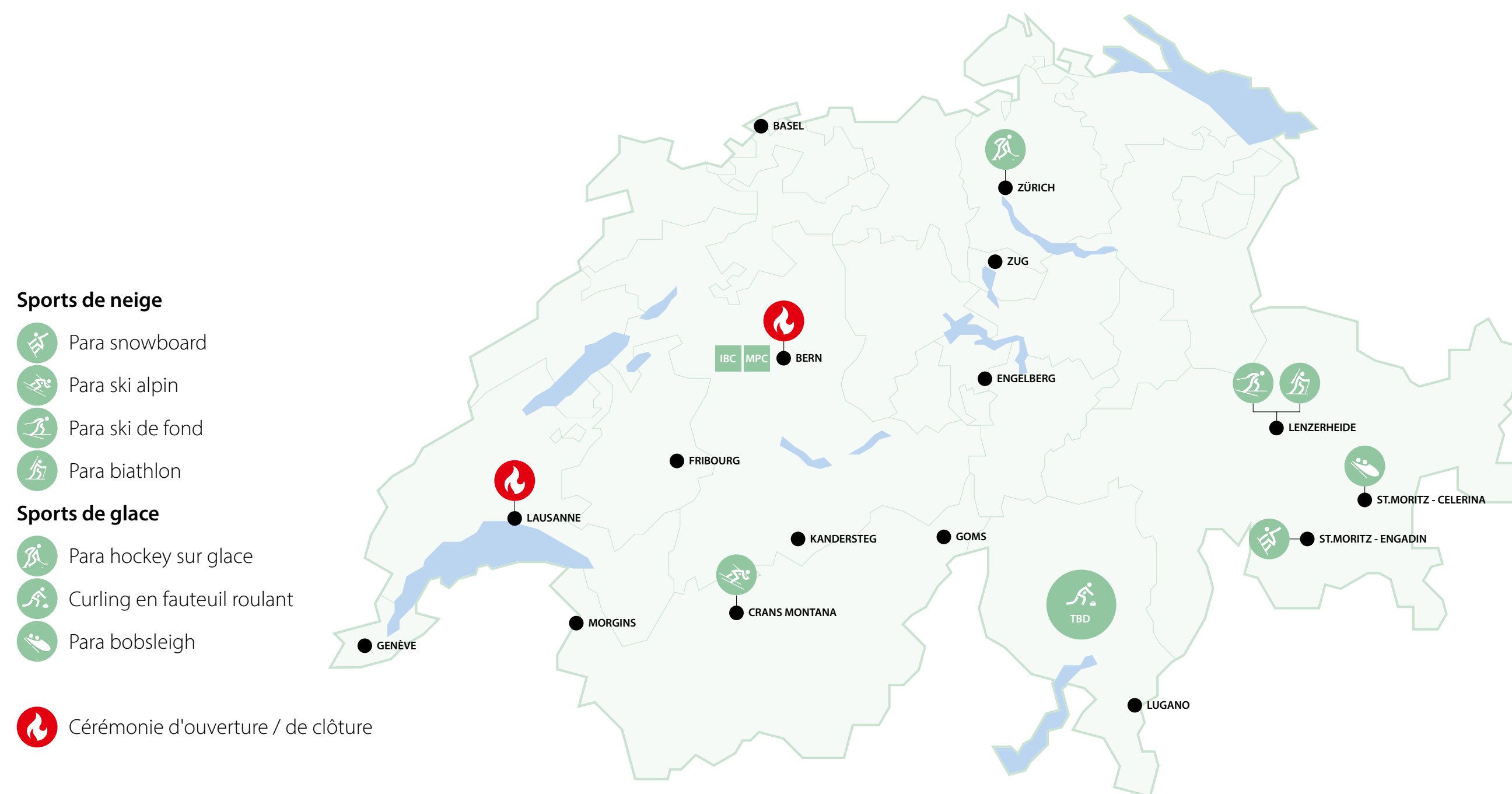
-  Remises de médailles
-  Cérémonie d'ouverture / de clôture



² Milano Cortina 2026: Ski Mountaineering to debut (olympics.com) (en anglais)

Venue Working Plan – Jeux Paralympiques d’hiver 203x (Version 2.10.2023)

Illustration 5



Les sites de compétition des Jeux Paralympiques d’hiver sont généralement les mêmes que ceux des Jeux Olympiques d’hiver. Il est important de tenir compte du fait que l’accès de tout un chacun à l’ensemble des stades doit être garanti. Pour des raisons d’efficience, les compétitions de ski de fond paralympique et de biathlon paralympique doivent se tenir au même endroit. Celles de para-ski sont pour l’instant prévues à Crans-Montana. Swiss Paralympic a toutefois indiqué que l’on devait encore s’assurer que la piste de ski était bien accessible aux athlètes en fauteuil roulant. Une alternative pourrait être d’organiser ces compétitions à Saint-Moritz.

Le **Tableau 1** présente en détail les sites de compétition pour chaque discipline et mentionne les manifestations sportives qui y seront prochainement organisées ainsi que le nombre maximal de spectatrices et spectateurs pouvant être accueillis. La quantité de places disponibles pour les sports de glace dépend de la capacité de chaque stade, tandis que, pour les sports de neige et l’Olympia Bob Run, elle se base sur la planification établie en vue des Championnats du monde.

Sport	Sites	Événements futurs	Capacités brutes		
			Places assises	Places debout	Total
Biathlon	Roland Arena Lenzerheide	CM de biathlon 2025; Coupe du monde de biathlon	5000	15'000	20'000
Bob	Olympia Bob Run, St. Moritz – Cellerina	CM IBSF de bobsleigh et de skeleton 2023	1800	10'200	12'000
Luge	Olympia Bob Run, St. Moritz – Cellerina	CM IBSF de bobsleigh et de skeleton 2023	1800	10'200	12'000
Skeleton	Olympia Bob Run, St. Moritz – Cellerina	CM IBSF de bobsleigh et de skeleton 2023	1800	10'200	12'000
Curling	à déterminer		6000	–	6000
Ice Hockey F Zug	Bossard Arena, Zug	CM IIHF de hockey sur glace M18 2024 (femmes)	9000	–	9000
Ice Hockey M Fribourg	BCF Arena, Fribourg	CM IIHF de hockey sur glace 2026 (hommes)	8930	–	8930
Ice Hockey M Zurich	Swiss life Arena, Zürich	CM IIHF de hockey sur glace 2026 (hommes)	11'400	–	11'400
Figure Skating	Vaudoise Arena, Lausanne	CE ISU de patinage artistique 2027 (candidature)	8000	–	8000
Short Track	Vaudoise Arena, Lausanne	CE ISU de patinage artistique 2027 (candidature)	8000	–	8000
Ski Jumping L	Gross-Titlis-Schanze, Engelberg	Coupe du monde FIS de saut à ski (tous les ans)	6000	9000	15'000
Ski Jumping S	Swisscom Nordic Arena, Kandersteg		6000	9000	15'000
Nordic Combined L	Gross-Titlis-Schanze, Engelberg	Coupe du monde FIS de saut à ski (tous les ans)	6000	9000	15'000
Nordic Combined S	Swisscom Nordic Arena, Kandersteg		6000	9000	15'000
Cross Country	Nordic Center Ulrichen – Goms	Jeux mondiaux militaires d’hiver du CISM 2025	4500	10'500	15'000
Ski Alpine	Crans Montana	CM de ski alpin 2027, Coupe du monde FIS de ski femmes (tous les ans)	7500	22'500	28'500
Aerials	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Big Air Ski	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Big Air Snowboard	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Halfpipe Ski	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Halfpipe Snowboard	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Moguls	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Ski Cross	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Slopestyle Ski	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Slopestyle Snowboard	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Snowboard Cross	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Snowboard parallel	St. Moritz / Engadin	CM FIS de snowboard, de freestyle et de freeski 2025	5000	15'000	20'000
Speedskating	à déterminer		–	–	–

Tableau 1 Détails concernant le Venue Working Plan des Jeux Olympiques d’hiver

Déclaration d'intérêt

Les fédérations de sports d'hiver nationales impliquées dans le projet ont demandé à l'ensemble des communes, cantons et exploitants d'infrastructures concernés par des compétitions ou devant accueillir d'autres types de manifestations selon **le Tableau 1** de leur transmettre une déclaration d'intérêt, ce qui a été fait – à une exception près: La Ville de Berne est certes favorable à la tenue de Jeux Olympiques et Paralympiques, mais elle estime que le calendrier est trop serré en vue de 2030 ou 2034. Tous les autres cantons, communes et exploitants d'infrastructures ont indiqué souhaiter que les compétitions se tiennent sur «leurs» sites et soutenir la réalisation des compétitions olympiques et paralympiques selon les mêmes conditions que pour des Championnats du monde. On doit encore procéder à des clarifications en ce qui concerne le canton du Tessin ainsi que les disciplines que sont le curling et le patinage de vitesse, comme expliqué ci-après.

Canton du Tessin

Conformément à la vision formulée, les compétitions olympiques et paralympiques doivent se tenir dans les quatre régions géographiques et linguistiques du pays. Le canton du Tessin a manifesté son intérêt pour l'organisation de compétitions via un courrier officiel adressé aux responsables du projet. La possibilité d'organiser des compétitions au sein de ce canton est donc étudiée conformément aux prescriptions des fédérations et du CIO pour les sports suivants:

- Curling
- Short track
- Hockey sur glace dames
- Ski acrobatique: bosses et/ou aeriels

Curling

Par le passé, divers grands championnats internationaux de curling ont été organisés en Suisse. Les CM hommes de curling 2024 se tiendront à Schaffhouse. Or la taille et les infrastructures de la patinoire de Schaffhouse ne sont pas adaptées à la tenue de Jeux Olympiques. Il n'existe dans notre pays aucune installation de compétition conçue spécifiquement pour le curling et satisfaisant aux exigences liées aux Jeux Olympiques. Différentes patinoires de hockey sur glace en Suisse sont toutefois adaptées à l'organisation de compétitions de curling. Par ailleurs, avec la halle St-Jacques (Bâle) ou la Postfinance Arena (Berne), la Suisse dispose d'infrastructures qui ont fait leurs preuves en matière d'organisation de compétitions.

Patinage de vitesse

La Suisse n'abrite aucune installation d'entraînement ou de compétition adaptée au patinage de vitesse, et aucun projet de construction d'une piste de 400 m n'est actuellement prévu. Selon Swiss Ice Skating, les sites d'Inzell (Allemagne) et de Heerenveen (Pays-Bas) pourraient accueillir des compétitions olympiques. Des discussions concrètes doivent être menées à ce sujet durant la phase de «dialogue ciblé».

On doit également déterminer si ces dernières ne pourraient pas se tenir dans les installations utilisées pour les Jeux Olympiques de Milan-Cortina en 2026.

Jeux Paralympiques

Les Jeux Paralympiques d'hiver sont organisés selon les mêmes principes que les Jeux Olympiques d'hiver. Il s'agit globalement d'exploiter les mêmes sites de compétition, infrastructures, possibilités d'hébergement, etc. en vue de réduire au maximum le coût total des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les prescriptions du Comité International Paralympique (IPC) et du Comité International Olympique (CIO) doivent bien entendu être respectées. En vue de garantir l'accès de tout un chacun aux infrastructures, une grande importance sera accordée à la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Dans le cadre du présent rapport relatif à l'étude de faisabilité, toutes les affirmations formulées se rapportent aussi bien aux Jeux Olympiques qu'aux Jeux Paralympiques. Toutes les exceptions sont explicitement mentionnées. L'analyse de financement des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que les coûts des Jeux Paralympiques, par exemple, ont été indiquées séparément.



Cérémonies

Les cérémonies constituent un élément essentiel des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. Le CIO opère une distinction entre trois types de cérémonies: les cérémonies d'ouverture, les cérémonies de clôture et les cérémonies de remise des médailles³. Pour le comité d'organisation, ces événements constituent une bonne occasion de mettre en avant les valeurs olympiques et la culture locale.

Il s'agit donc d'une opportunité de mettre en œuvre l'initiative 1 du Legacy Framework, à savoir «Faire en sorte que la nation suisse se considère elle-même comme moderne et renforcer sa perception extérieure». Le concept national décentralisé exige et permet d'innover dans ce domaine. Le but est que l'ensemble des athlètes vivent les cérémonies en direct, même si c'est à distance. Il faudra donc élaborer de nouvelles solutions créatives et en partie numériques.

Cérémonies d'ouverture et de clôture

Les cérémonies d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques doivent se tenir au sein de la capitale olympique qu'est Lausanne. Le canton de Vaud et la Ville de Lausanne ont donné leur accord par le biais d'un courrier officiel adressé à la direction du projet. Parallèlement à cette manifestation principale, des événements annexes doivent permettre à tout le pays de profiter de la fête. L'organisation de ces cérémonies décentralisées est conforme au concept national et vise à rendre les Jeux accessibles à un plus large public, à limiter l'impact environnemental grâce à une réduction des trajets, ainsi qu'à engranger davantage de recettes grâce à une augmentation des ventes de billets.

Il est actuellement prévu qu'elles se tiennent à Zurich, à Crans-Montana, à Saint-Moritz et au Tessin, ce qui permettra à un large pan de la population de prendre part aux festivités. Pour ce qui est des coûts, le CIO ainsi que les expertes et experts d'Altman Solon mandatés pour réaliser des estimations considèrent comme

essentiel que les manifestations annexes se tiennent sur des sites utilisés également pour des événements sportifs. Cette exploitation polyvalente des sites permettra de réduire le montant des frais liés à la technologie et à la retransmission, qui sont particulièrement élevés.

Les cérémonies de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques doivent se tenir dans la capitale fédérale qu'est Berne. Aucune manifestation annexe n'est prévue par le concept actuel ni intégrée aux calculs relatifs à la faisabilité financière. Il serait judicieux de déterminer ultérieurement si les coûts des manifestations complétant les cérémonies de clôture pourraient être couverts par les recettes supplémentaires générées.

L'analyse de financement se fonde sur des hypothèses pour ce qui est du nombre de spectatrices et spectateurs potentiels. On table sur un total de 83 000 personnes présentes lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques. Ces événements jouissent traditionnellement d'audiences considérables partout sur la planète: On estime par exemple que la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver 2022 à Pékin a été suivie par 1 milliard de personnes, soit environ 15% de la population mondiale⁴.

Cérémonies de remise des médailles

Une mise en scène authentique doit faire de la remise des médailles une expérience unique, tant pour les athlètes que pour le public. Pour ces cérémonies également, la décentralisation constitue un élément-clé: une remise des médailles directement sur les sites de compétition permettra de limiter les frais liés à la technologie et à la retransmission ainsi que de réduire les trajets effectués par les athlètes, les officiels et le public, et donc de promouvoir la durabilité environnementale. Le concept décentralisé des cérémonies doit être complété par des idées et technologies novatrices. Dans le cadre des travaux en lien avec l'héritage, les Jeux doivent contribuer à accélérer le développement de technologies et de concepts de divertissement.

3 CIO (2021). Olympic Games Guides on Ceremonies

4 Beijing opening night lures 15 percent of world | Reuters (en anglais)

Hébergements

Il ressort de l'évaluation des capacités d'hébergement – qui tient également compte des expériences faites avec les Championnats du monde organisés en Suisse depuis 2020 – que notre pays dispose en principe de suffisamment de lits et de chambres dans ses hôtels pour couvrir les besoins liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Dans le cadre d'une prochaine étape, il conviendra de dialoguer avec les établissements concernés afin de déterminer les capacités et prix et de garantir la disponibilité des lits pendant la période concernée.

Les résultats de l'analyse relative à l'hébergement des athlètes et des officiels (au sein des villages olympiques et paralympiques) ainsi que des groupes de parties prenantes du CIO sont décrits ci-après. Nous n'avons pas examiné les possibilités d'hébergement des spectatrices et spectateurs, qui devront être évaluées en détail dans le cadre d'une prochaine phase.

Villages olympiques et paralympiques

On entend par «villages olympiques et paralympiques» («Olympic Villages» en anglais) l'endroit où sont hébergés les athlètes et les officiels pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. La notion de village a toujours été essentielle dans l'histoire des Jeux. Selon le concept décentralisé de «Switzerland 203x», les offres d'hébergement doivent être situées le plus près possible des sites de compétition et exister d'ores et déjà.

D'après les calculs réalisés par le CIO⁵ en lien avec les Jeux Olympiques, les villages olympiques doivent proposer environ 5300 lits (3200 pour les athlètes et 2100 pour les officiels) pour les Jeux Olympiques d'hiver. Compte tenu du concept de «Switzerland 203x», le nombre d'officiels nécessaire par athlète sera plus important. Les calculs du CIO indiquent un rapport moyen de 0,7 officiel par athlète avec un concept centralisé. En raison de l'acceptation de personnes supplémentaires du fait du concept décentralisé, ce rapport passera à près de 1 officiel par athlète. Ces personnes en plus ne seront toutefois pas hébergées au sein des villages olympiques.

Pour ce qui est de l'hébergement en lien avec les Jeux Paralympiques, les clarifications détaillées seront finalisées ultérieurement. Sur la base du travail

réalisé jusqu'ici, les responsables du projet partent actuellement du principe qu'il y aura suffisamment de chambres et de lits accessibles à tout un chacun.

Groupes de parties prenantes du CIO

Les groupes de parties prenantes du CIO englobent la famille olympique⁶, les délégués des fédérations nationales et internationales et des comités nationaux olympiques, les délégués techniques, les techniciennes et techniciens, les journalistes ainsi que les sponsors et les invités. En tout, 23 800 chambres au sein d'hôtels affichant entre 2 et 5 étoiles seront nécessaires.

Les besoins pour chaque site mentionné dans le Venue Working Plan ont été estimés sur la base d'entretiens spécialisés avec des fédérations sportives nationales et internationales ainsi que des données empiriques fournies par celles-ci. Les 23 800 chambres d'hôtel ont ensuite été affectées aux différents sites figurant actuellement sur le VWP.

Suisse Tourisme et l'Office fédéral de la statistique ont fourni des données destinées à servir de base à l'analyse des capacités pour chaque site. Ces informations ont permis de savoir combien de chambres d'hôtel de

chaque catégorie (nombre d'étoiles) situées dans un rayon allant de 0 à 10 km ou de 10 à 50 km des sites de compétition et de l'IBC / du MPC étaient en principe disponibles.

La comparaison des besoins et des capacités pour chaque site montre qu'il y a suffisamment de chambres d'hôtel dans un rayon de 50 km maximum de chaque site intégré au VWP. En principe, les deux catégories de personnes («athlètes et officiels olympiques et paralympiques» et «groupes de parties prenantes du CIO») pourront être hébergées dans des hôtels. La Suisse propose en outre des offres de parahôtellerie, qui n'ont pas encore été prises en compte dans les calculs.

Dans le cadre des travaux relatifs à l'héritage, il conviendra de déterminer quelles alternatives aux hôtels pourraient être proposées. Le Vortex, à Lausanne, en constitue un parfait exemple, car il a permis d'héberger des athlètes lors des JOJ 2020.

⁵ Accomodation_Olympic Villages – Proposal Swiss Olympic 07-2023

⁶ La famille olympique regroupe divers groupes de dirigeants du Mouvement olympique, dont le président et les membres du CIO, les présidentes et présidents ainsi que les secrétaires généraux des fédérations internationales et des comités nationaux olympiques, les présidents et directeurs généraux des partenaires TOP, les futurs cadres supérieurs du COJO et d'autres personnes.

Transport et mobilité

La mobilité constitue un facteur essentiel pour garantir la réalisation de Jeux plus durables et plus respectueux des ressources, conformément à notre vision. Il est notamment prévu que tous les groupes d'utilisateurs exploitent au maximum les possibilités offertes par les transports publics existants, qui sont particulièrement efficaces. Cela va dans le sens des nouvelles exigences formulées par le CIO dans le cadre de son Agenda 2020+5, qui prévoit une adaptation des Jeux aux infrastructures du pays. L'évaluation des aspects liés à la mobilité dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 203x en Suisse a été confiée à l'entreprise Citec Ingénieurs Conseils⁷, qui a confirmé la faisabilité du projet.

Le présent rapport traite des aspects liés à la mobilité. Les thèmes principaux suivants en lien avec les transports sont abordés dans le cadre de cette phase:

- Concept général de transport (pour les différents groupes d'utilisateurs)
- Accessibilité des régions de montagne
- Analyse des risques
- Calculs relatifs aux aspects financiers (budget prévisionnel pour le transport)

Il est important de préciser qu'un concept de transport revêt une grande importance pour une manifestation d'une telle envergure, car les aspects que sont la mobilité et l'accessibilité des différents sites de compétition sont étroitement liés à ceux de la sécurité, de la billetterie et de l'hébergement, mais aussi du contrôle des accès, du marketing, etc.

La Suisse dispose d'un des réseaux ferroviaires les plus efficaces et les plus denses au monde. Il sera donc possible d'adapter la manifestation et les différentes exigences définies par le CIO dans l'Agenda 2020+5 aux infrastructures de notre pays. La tenue de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse nous donne notamment l'opportunité de réduire le nombre de kilomètres parcourus au moyen de véhicules motorisés par rapport à de précédents Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans l'optique de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, les Championnats du monde qui auront lieu en Suisse constitueront l'occasion idéale de tester le concept de transport et de mobilité sous toutes ses coutures, d'identifier des possibilités d'amélioration en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que d'optimiser les niveaux de service pour les différents groupes d'utilisateurs.

Concept de transport

Le concept général de transport se fonde principalement, pour la plupart des acteurs des Jeux, sur un réseau ferroviaire de proximité et de longue distance qui existe déjà et qui est unique au monde. En effet, les quatre principaux axes ferroviaires suisses et européens permettent de desservir quasiment tous les sites de compétition.

Réseau de transport des athlètes

Le réseau de transport des athlètes se base sur les éléments principaux suivants:

- **Liaisons entre l'aéroport (Genève ou Zurich) et les lieux d'hébergement des athlètes**
Actuellement, un service de navettes prend en charge les athlètes dès leur arrivée et les conduit jusqu'à l'endroit où ils sont hébergés. En ce qui concerne la mobilité, il est proposé d'utiliser autant que possible les transports publics; Ce concept permet de réduire les coûts, mais s'accompagne aussi d'exigences plus élevées en matière de sécurité et de logistique (surtout pour transporter de nombreux bagages).

- **Liaisons entre le lieu des cérémonies et l'hébergement dans le cadre des Jeux Olympiques**

On part du principe qu'un service de navettes transportera les athlètes entre l'endroit où ils sont hébergés et le lieu des cérémonies. Etant donné qu'il s'agit d'un aspect sensible, il faudra mener en temps utile des discussions avec les CFF afin de déterminer si et quand des trains spéciaux peuvent être affrétés pour certains hubs importants (concentration de nombreux athlètes), par exemple sur les lignes Berne-Zurich-Coire et Lausanne-Sierre-Brigue. L'idée est que des trains classiques conduisent ensuite les athlètes depuis ces hubs jusqu'à leur hébergement. Pour ce qui est de la mobilité, il est très important que les cérémonies se tiennent simultanément à différents endroits afin de réduire considérablement les frais et risques liés aux trajets nécessaires à cet effet.

- **Liaisons entre le lieu d'hébergement des athlètes et les sites de compétition**
Un service de navettes permettra de transporter les athlètes/équipes (la plupart du temps sur une courte voire très courte distance) jusqu'aux sites de compétition

⁷ Citec Ingénieurs Conseils est une entreprise active depuis plus de 25 ans dans le domaine de l'ingénierie des transports. Elle contribue à l'élaboration de concepts de mobilité de toutes tailles (souvent en lien avec des manifestations d'envergure internationale ou mondiale) et se charge de gérer tous les aspects liés au transport et à la mobilité, de la planification à l'exploitation opérationnelle. Elle a notamment été impliquée dans l'organisation de divers Jeux Olympiques et Paralympiques tels que ceux de 2024 à Paris et de 2026 à Milan-Cortina.

• **Déplacements des athlètes à titre privé (par exemple pour assister à une compétition)**

Ces trajets seront effectués au moyen des transports publics. Il n'est ni judicieux ni écologique de proposer un système de taxis/navettes à la demande dans tout le pays.

Réseau de transport de la famille olympique

La principale solution de transport de la famille olympique jusqu'aux différents lieux combinera train, navettes et service de taxis (= système «Tx-Taxi»)⁸.

Le réseau de transport de la famille olympique se base sur les éléments principaux suivants:

- Liaisons entre l'aéroport (Genève ou Zurich) et les lieux d'hébergement de la famille olympique: un système «Tx-Taxi» permettra de prendre en charge ces personnes dès leur arrivée et de les conduire jusqu'à l'endroit où elles seront hébergées.
- Liaisons entre les lieux d'hébergement de la famille olympique et les sites de compétition: un système «Tx-Taxi» permettra d'effectuer les trajets entre les lieux d'hébergement et les principales gares ainsi qu'entre les principales gares et les sites de compétition. Dans la plupart des cas, les trajets de longue distance seront réalisés en train.
- Des liaisons entre les différents lieux d'hébergement seront également proposées, mais l'idée est d'utiliser / de valoriser autant que possible l'offre de transports publics. Il faudra donc prévoir des trains spécifiques pour la famille olympique, avec des compartiments de première classe réservés.

8 Tx Taxi: système simplifié; anciennement T1, T2, T3

Olympic Games Concept Map | Venue and Transport Map | 22.09.2023

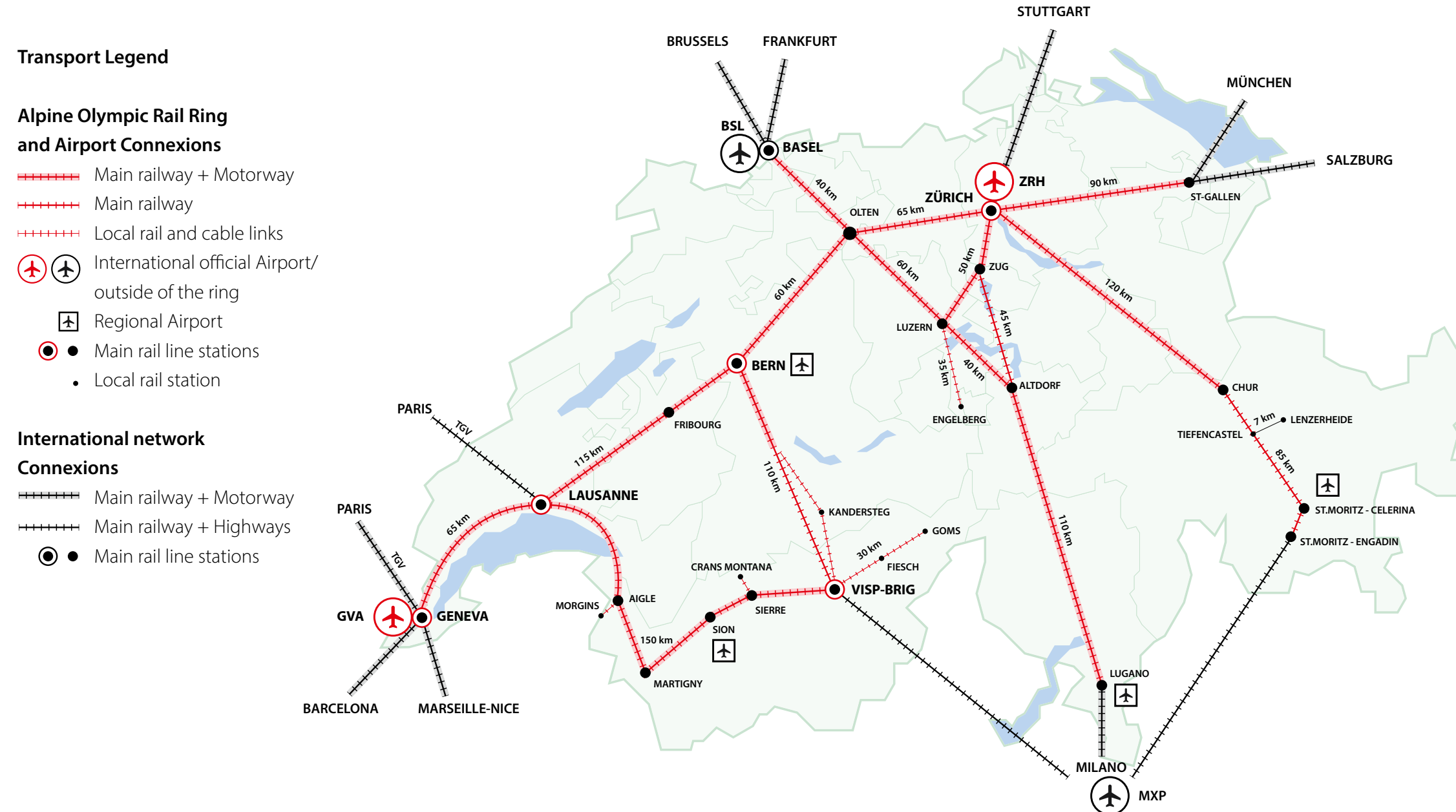


Illustration 6 Olympic Games Venue and Transport Concept Map

Réseau de transport des journalistes

Deux liaisons principales devront être assurées pour les journalistes: Entre leurs hôtels et les sites de compétition ainsi qu'entre les centres de presse et les sites de compétition. Il conviendra donc de privilégier le train ou une combinaison de train et de bus navettes.

Le réseau de transport des journalistes se base sur les éléments principaux suivants:

- Le principal mode de transport des journalistes entre l'aéroport (Genève ou Zurich) à leur arrivée en Suisse et leurs hôtels sera le train.
- Liaisons entre les hôtels et les sites de compétition: un service de navettes leur permettra de se déplacer en train (par exemple jusqu'à Lausanne, Berne ou Zurich). Ils rallieront ensuite les sites de compétition au moyen d'un dispositif de transports publics (train + bus navettes) très similaire à celui des spectatrices et spectateurs (via les hubs ou les principales gares du système). Dans la plupart des cas, ils ne pourront pas bénéficier du service de taxis (système «Tx-Taxi»).

- Liaisons entre le centre de presse et les sites de compétition: dans la plupart des cas, un système de trains et de navettes permettra de se déplacer entre le centre de presse (à Lausanne, Berne et Zurich) et les différents sites.

Réseau de transport des spectatrices et spectateurs

Le principal mode de transport des spectatrices et spectateurs jusqu'aux sites de compétition sera le train ou une combinaison de train et de bus navettes.

Le réseau de transport des spectatrices et spectateurs se base sur les éléments principaux suivants:

- Un système de parkings relais (P+R) est prévu pour les trajets depuis l'extérieur du site olympique jusqu'aux principaux centres (par exemple à Brigue et Martigny pour les personnes venant d'Italie, et à Genève pour celles arrivant depuis la France). Il s'agira aussi bien de parkings de courte durée (aller-retour jusqu'à un site de compétition dans la même journée) que de parkings de longue durée (séjour de plusieurs jours dans le cadre des Jeux).

- Dans les grands villes (Fribourg et Berne), les liaisons en transports publics existantes (par exemple entre le parking relais et la gare), qui sont d'ores et déjà performantes, seront renforcées ponctuellement, de la même façon que pour les rencontres des championnats suisses de hockey sur glace et de football qui se tiennent chaque week-end.
- L'accès aux régions de montagne se fera via des correspondances (train-bus ou train-train) au sein des gares existantes. En effet, quasiment tous les sites sont très facilement accessibles en train (Kandersteg, Engelberg, Conches, Saint-Moritz) ou sont reliés par un funiculaire (Crans-Montana). Etant donné que les liaisons ferroviaires et les funiculaires ne permettent généralement pas de garantir une capacité suffisante, le concept d'accès aux régions de montagne sera complété par un système de navettes pour les spectatrices et spectateurs.
- Les bénévoles ainsi que le personnel employé dans le cadre des Jeux bénéficieront du même dispositif. En outre, la plupart d'entre eux seront hébergés à proximité des sites auxquels ils seront affectés.
- Les sponsors bénéficieront la plupart du temps d'un transport en bus depuis leurs hôtels jusqu'aux sites de compétition..



Concept de transport pour les régions de montagne

Un concept de transport sera élaboré pour les sept régions de montagne que sont Crans-Montana, Engelberg, Conches, Kandersteg, Lenzerheide et Saint-Moritz. La plupart de ces sites disposent d'une longue expérience en matière d'organisation de grandes manifestations sportives et d'accueil du public.

Les restrictions et hypothèses de travail prises en compte dans ce cadre sont les suivantes:

- Dans la mesure du possible, l'accès ne se fera pas de la même façon pour les personnes accréditées (athlètes, famille olympique, journalistes), pour les spectatrices et spectateurs et pour les sponsors; cela s'applique également aux sites accueillant des manifestations et à leur aménagement («Front of» et «Back of House»).
- Les sites seront remplis/vidés en l'espace de trois heures. Il est fréquent que des animations soient prévues sur les sites pour permettre une meilleure gestion du flux à la fin d'une compétition.
- Les hypothèses concernant la capacité des différentes infrastructures (réseau ferroviaire, routes, funiculaires) seront systématiquement indiquées et

tiendront compte d'un «fonctionnement spécifique aux Jeux»: ces infrastructures seront autant que possible réservées aux personnes se déplaçant dans le cadre des Jeux (notamment sur les routes) ou garantiront un niveau de service aussi élevé que possible (nombre maximal de trains possible).

- Il y aura toujours une certaine distance entre les sites et les zones de prise en charge des spectatrices et spectateurs (environ 1 km, soit 10 à 15 min à pied) afin de fluidifier la circulation des personnes et de permettre une meilleure gestion des moments critiques.
- On s'attend à ce que le delta de spectatrices et spectateurs (par rapport à la capacité théorique du site) qui ne viendront ni par le rail (trains complets) ni à pied (hébergement sur place) soit couvert par les parkings relais (véhicule personnel + bus navette).
- Le cluster qu'est Saint-Moritz bénéficiera d'une attention particulière car, selon la planification actuelle (voir chapitre «Venue Working Plan»), il concentrera quatre sites de compétition différents. Selon les horaires et les choix opérés en matière de billetterie (possibilité de proposer des billets combinant plusieurs compétitions), on pourra procéder à des optimisations intéressantes en matière de transport (par exemple une réduction du nombre de navettes au sein du cluster).

Budget de transport

Les coûts liés au transport selon le concept décrit sont estimés à environ CHF 140 millions. Cela tient compte aussi bien des personnes accréditées que des spectatrices et spectateurs. Afin d'exploiter au maximum le réseau de transports publics, il est prévu de proposer des billets incluant l'utilisation de celui-ci, tant pour les Jeux Olympiques que pour les Jeux Paralympiques. On a prévu un budget d'environ CHF 48 millions pour ce service supplémentaire afin de garantir une bonne mise en œuvre.

Il faut tenir compte du fait que, pour les sites accueillant des manifestations, le niveau de service («Level of Service», ou LoS) en matière de transport diminuera avec l'augmentation de la capacité du site. On sait par expérience que plus on s'approchera du nombre maximal de places possible pour les spectatrices et spectateurs, plus le niveau de service sera faible (embouteillages sur les routes, allongement du temps d'attente et de trajet en navette pour tout le monde, etc.). A cela s'ajoute le fait qu'un faible niveau de service se traduit par une augmentation – parfois exponentielle – des coûts et des risques. Il est donc important de trouver le juste équilibre entre tous ces paramètres, même si cela peut avoir une influence sur la capacité prévisionnelle du site.



Analyse des risques

Une vingtaine de situations à risque liées au transport ont été identifiées, analysées et évaluées quant à leur impact potentiel (pour plus de détails, voir le rapport complet). Globalement, la grande majorité de ces points sont des risques aux conséquences plutôt modérées, qui ne remettent pas en question la faisabilité d'un tel événement en Suisse. Les risques identifiés seront pris en compte dans les analyses ultérieures et dans le cadre du développement et de l'approfondissement du concept.

Influence de la mobilité sur le domaine de l'héritage

En ce qui concerne l'héritage dans le domaine des transports, les éléments doivent être intégrés dans les plans à long terme des régions. Les éléments suivants peuvent être mis en avant:

- L'utilisation des transports publics (notamment le train) sera étendue après l'événement, notamment pour les «déplacements de loisirs». Les habitudes – et l'expérience de mobilité – des personnes en matière de choix du transporteur peuvent évoluer en ce sens, notamment pour les déplacements en montagne (les effets à long terme d'un événement ponctuel).
- La prise en compte des besoins spécifiques dans les infrastructures de transport, notamment la question de l'accessibilité pour les personnes présentant un handicap. Le niveau de service (cadence, amplitude horaire, véhicules récents, etc.) des transports publics, etc. Les Jeux joueront ici un rôle d'accélérateur de développement.
- Initiatives numériques autour du thème de la mobilité (système de billets combinés, planificateur d'itinéraire, etc.).

- Un savoir-faire unique qui permet aux organisations/communes locales qui organisent de futurs événements de bénéficier d'une expertise et d'une expérience en matière de gestion de la mobilité pour de tels événements.
- Autres projets en rapport avec ce dont la région (processus à long terme) a besoin et qu'elle souhaite développer (par exemple, amélioration des points névralgiques des transports multimodaux).

Citec Ingénieurs Conseils confirme la faisabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 203x en Suisse en termes de mobilité. Le concept de transport et de mobilité, avec une utilisation maximale des transports publics, sera un paramètre important dans la mise en œuvre de Jeux Olympiques et Paralympiques respectueux des ressources.

Dans une prochaine étape, il sera essentiel d'impliquer les différents acteurs de la mobilité concernés (CFF, réseaux de bus et de trains locaux, aéroports, Office fédéral des routes OFROU, cantons, etc.) dans le processus et de leur demander de valider la plausibilité des planifications. Ces derniers sont des partenaires fondamentaux pour le bon déroulement de l'événement. Un modèle de demande détaillé doit permettre d'affiner le concept de transport et de planifier les autres aspects de la gestion du trafic.



Technologie

L'analyse dans le domaine de la technologie montre que la faisabilité est en grande partie assurée. Des clarifications détaillées sont nécessaires en ce qui concerne la mise à disposition de la bande passante correspondante dans les télécommunications et ses redondances dans les stations de montagne.

Pour l'évaluation de la faisabilité dans le domaine de la technologie des Jeux Olympiques et Paralympiques, la société Altman Solon a été mandatée et chargée de fournir une première évaluation de la faisabilité conformément aux dispositions du CIO.

Le Contrat hôte olympique du CIO comprend neuf conditions opérationnelles en matière de technologie, qui portent essentiellement sur les services de télécommunication et de spectre, ainsi que sur le respect des accords avec les sponsors TOP⁹.

- Services de télécommunications (TEC 01): Conditions relatives à l'organisation d'un forum avec les opérateurs de téléphonie mobile locaux concernés (Swisscom, Sunrise, Salt) et à la garantie d'une «connexion Internet suffisante» pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

- Services de spectre (TEC 02): Organisation et gestion des bandes de fréquences pour les appareils sans fil, en relation avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Autres conditions (TEC 03-09): Collaboration avec les sponsors TOP et conditions générales en matière de gestion de développement et de projet.

Les dépenses en technologie sont principalement couvertes par les engagements des sponsors TOP, ce qui renforce la confiance dans la faisabilité financière et technique des systèmes et services. Seuls 25% du budget technologique (environ CHF 66 millions) dépendent directement de l'organisation par le COJO, en particulier les services de télécommunication et de spectre (spécificité élevée de la Suisse). Les 75% restants sont couverts par des solutions clés en main fournies par des sponsors TOP (Deloitte, Omega, Samsung, Panasonic, etc.), sont techniquement éprouvés et garantis (financièrement) par des contrats appropriés.

La faisabilité de principe des services de télécommunication a été confirmée dans tous les sous-secteurs (réseau fixe, téléphonie mobile, bandes de fréquences). Il existe un risque résiduel de dépassement des coûts, notamment pour la mise à disposition de fibres noires¹⁰ (dark fibre) redondantes et séparées géographiquement dans les régions de montagne, pour lesquelles des clarifications supplémentaires sont nécessaires avec les exploitants de réseau.

• Ligne fixe

Les lieux de manifestation prévus dans les zones urbaines disposent déjà pour la plupart d'une connectivité suffisante (10 Gbit/s), l'accès à la fibre noire étant jugé suffisant. En revanche, les régions de montagne disposent actuellement de connexions réseau beaucoup plus lentes (moins de 200 Mbit/s) et dépendent de certains fournisseurs (redondance limitée), la disponibilité de la fibre noire étant discutable. Il convient donc de rechercher une collaboration intensive avec les opérateurs de réseau, en particulier avec Swisscom et Sunrise, afin d'examiner une éventuelle priorisation des lieux de manifestation lors du déploiement de la fibre optique (cf. idée d'héritage du budget non-COJO).

- **Téléphonie mobile** (y compris la radio personnelle) La couverture mobile dans les montagnes suisses est déjà bonne (5G/5G+ pour Swisscom et Sunrise, 4G pour Salt). Pour faire face à la charge d'utilisation temporaire pendant les Jeux, il faudrait s'efforcer d'utiliser des antennes mobiles, la coordination devant être assurée par le forum MNO (Mobile Network Operators) (coûts non-COJO).
- **Bandes de fréquences** Des clarifications supplémentaires concernant la disponibilité, la gestion, et les coûts d'utilisation des bandes de fréquences sont nécessaires avec l'Office fédéral de la communication. D'un point de vue technique, cette condition ne constitue pas une restriction.

⁹ CIO (2022). Contrat hôte olympique – Conditions opérationnelles

¹⁰ La fibre noire est une ligne de fibre optique inutilisée sans transmission active de données, avec l'intention de la louer de manière dédiée à des entreprises.

Soutien de la population

Le soutien de la population est indispensable pour mener à bien un projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver en Suisse. Pour évaluer le soutien de la population au projet, l’institut de sondage gfs.bern¹¹ a été prié de réaliser un sondage représentatif. Dans le cadre d’une étude quantitative, l’opinion de la population sur le projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver 203x a été consultée dans toute la Suisse. Résultat: La population helvétique soutient le projet à l’heure actuelle. 67% des personnes interrogées sont en principe favorables à l’organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse.

Méthodologie

Du 28 août au 8 septembre 2023, 1020 personnes au total ont été interrogées. Pour participer au sondage, il fallait résider en Suisse, être âgé(e) de 16 ans et plus, et maîtriser l’une des trois langues nationales (D, F, I). D’une part, environ 800 personnes ont été interrogées à partir d’un panel en ligne (Polittrends), d’autre part, environ 200 interviews téléphoniques ont été réalisées avec des numéros de téléphone fixe choisis au hasard (RDD, enquêtes CATI assistées par ordinateur). Cette combinaison de différentes méthodes est un instrument reconnu par la recherche pour représenter suffisamment la population âgée, qui participe plus que la moyenne aux votations. La pondération en fonction des caractéristiques politiques et sociodémographiques¹² permet d’obtenir une analyse pertinente de la Suisse politique.

Analyse des données

La question principale de l’étude avait pour but de savoir si les personnes interrogées étaient favorables ou non à une éventuelle candidature de la Suisse à l’organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver en Suisse. En principe, on peut dire que 67% des personnes interrogées soutiendraient «plutôt» ou «certainement» une candidature de la Suisse.

Si une votation populaire fédérale avait déjà lieu dimanche prochain sur la candidature de la Suisse pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver en 2030, quelle serait votre position quant à la candidature: Seriez-vous certainement pour, plutôt pour, plutôt contre ou certainement contre?

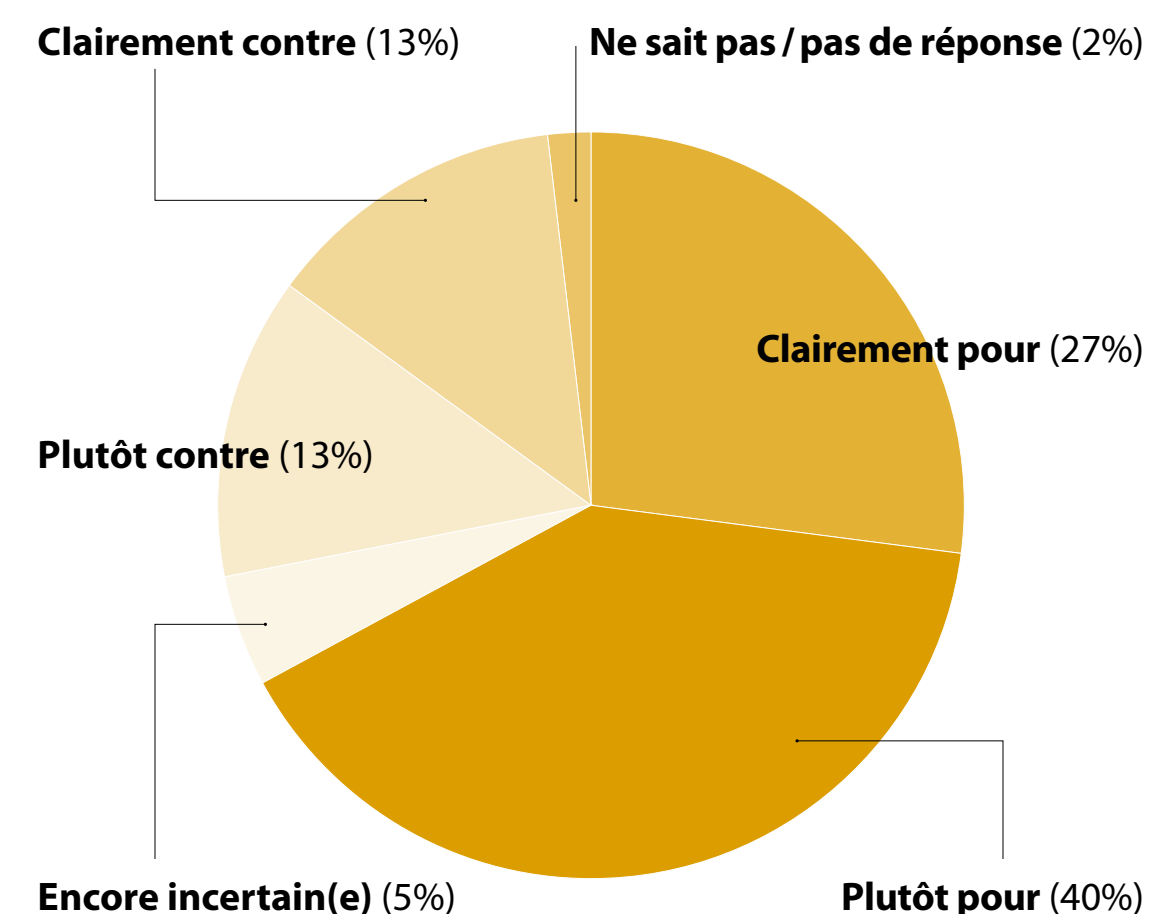


Illustration 7

¹¹ L’institut gfs.bern est un institut de recherche spécialisé dans les sondages représentatifs et l’analyse de données. Il étudie les sondages d’opinion et de votation sur une base empirique. Gfs.bern est en mains purement privées, il n’y a pas d’arrière-plan étatique ni de relation avec Swiss Olympic.

¹² Pondération des données selon l’âge et le sexe par langue, la langue, le lieu d’habitation par langue, la formation et les affinités politiques par langue.

47% des personnes interrogées indiquent toutefois que c'est la mise en œuvre qui détermine si la Suisse doit en principe essayer d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver.

Selon vous, la Suisse doit-elle en principe essayer d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver?

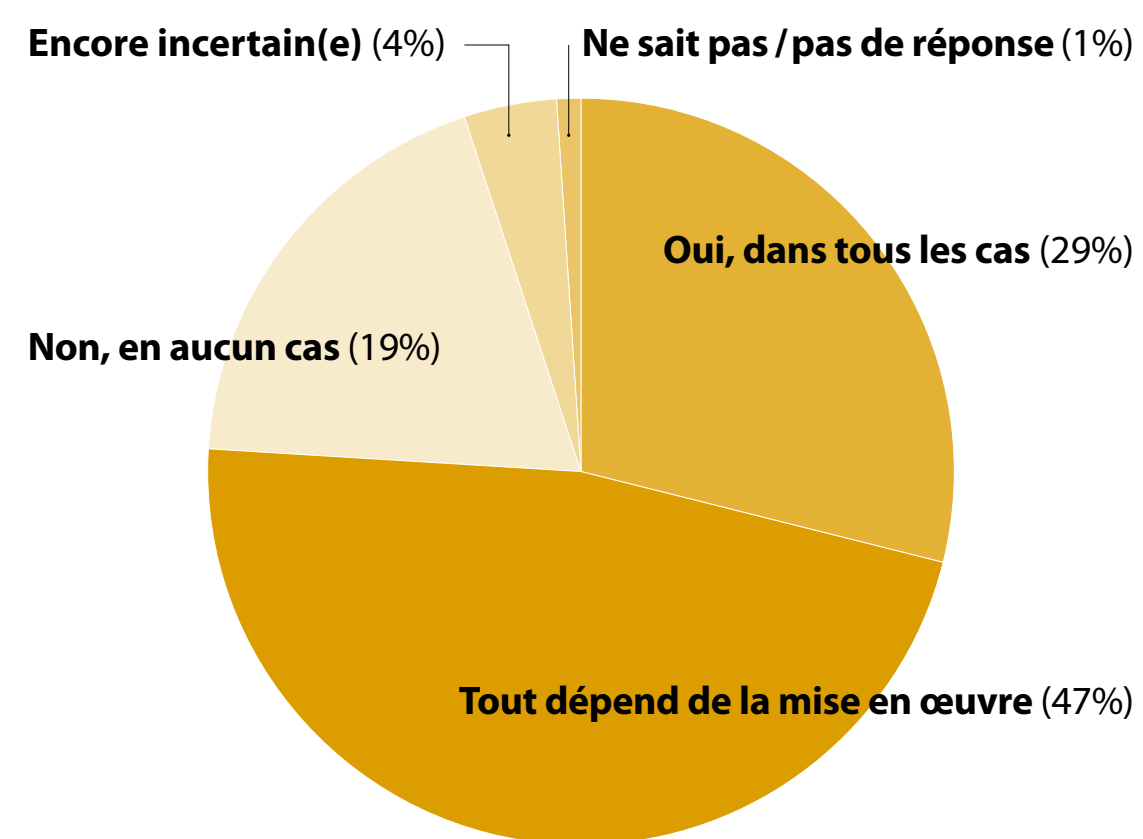


Illustration 8

L'idée actuellement présentée se distingue fortement des candidatures suisses précédentes (notamment «Host Country» au lieu de «Host City»). Il convenait de vérifier si la population connaissait le nouveau concept et de savoir comment elle le percevait. 76% des personnes interrogées avaient déjà entendu parler de la discussion quant à une éventuelle candidature de la Suisse pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030, 2034 ou 2038 avant de remplir le sondage. Celles qui connaissaient déjà le nouveau concept y étaient plus favorables que celles qui n'en avaient pas encore entendu parler:

Soutien aux Jeux d'hiver selon arguments selon perception, discussion (oui/non):

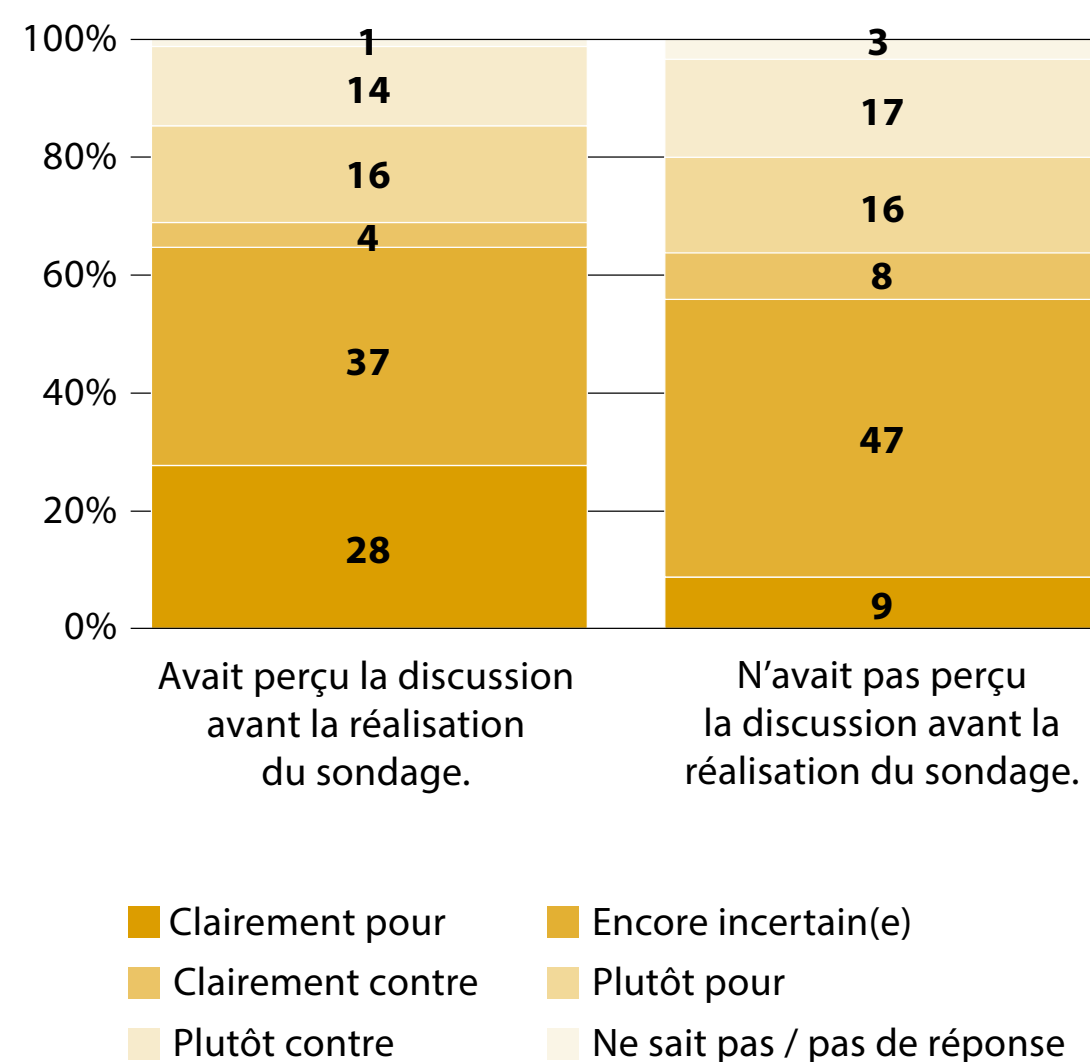
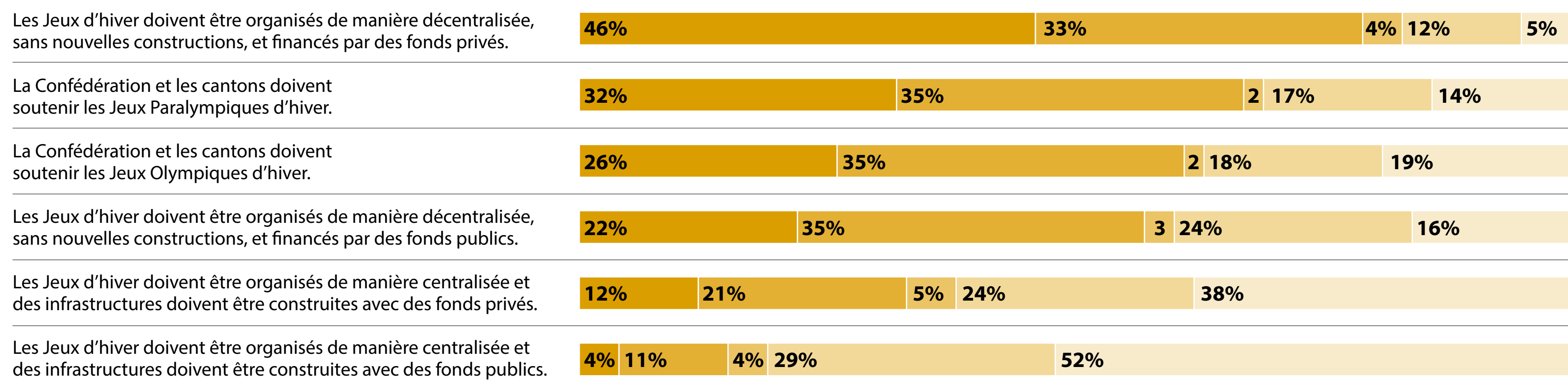


Illustration 9

Le test d'argumentation a montré que les piliers de ce concept inédit étaient convaincants. Les personnes interrogées étaient «plutôt» ou «tout à fait» d'accord avec les arguments suivants: L'utilisation d'infrastructures et de savoir-faire existants pour les grandes manifestations sportives (82%), la Suisse en tant que premier pays hôte (79%), le soutien des fédérations de sports d'hiver au projet (79%), des Jeux durables sans nouvelles installations sportives (76%), l'intégration et la communauté grâce aux Jeux d'hiver (72%), le renforcement du travail bénévole grâce aux Jeux Olympiques (70%). L'argument le plus répandu contre une éventuelle candidature est la méfiance à l'égard du CIO, avec lequel 71% des personnes interrogées ont déclaré être «plutôt» ou «tout à fait» d'accord. La population est divisée sur la question de savoir si des Jeux d'hiver durables sont possibles à l'ère du changement climatique: 49% disent que c'est impossible. 46% sont d'un avis contraire.

Les résultats du sondage indiquent en outre un accord de principe pour le soutien financier des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. La Confédération et les cantons doivent soutenir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. Une nette majorité estime en outre que les Jeux doivent être organisés de manière décentralisée et sans nouvelles constructions.



Tout à fait d'accord
 Plutôt d'accord
 Ne sait pas / pas de réponse
 Plutôt pas d'accord
 Pas du tout d'accord

Illustration 10

Conclusion

La population manifeste un intérêt de principe pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse et y est fondamentalement favorable. De plus, les éléments clés du concept bénéficient d'un large soutien. Le renforcement de la cohésion suisse que les Jeux peuvent déclencher est accueilli très positivement. Le savoir-faire, l'infrastructure, la Suisse en tant que pays hôte ainsi que la fonction d'intégration parlent en faveur d'une organisation des Jeux. La réputation du CIO est toutefois jugée de manière critique.

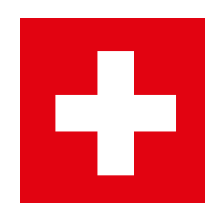
S'il y a une majorité actuellement, il s'avère aussi que de nombreuses personnes sont encore incertaines. Le soutien dépend de la mise en œuvre effective. L'enquête montre toutefois que la confiance dans les fédérations de sports d'hiver et dans Swiss Olympic est grande. Si les piliers fondamentaux, tels qu'ils sont mis en évidence dans le projet actuel, sont respectés, le large soutien de la population suisse devrait se maintenir auprès d'une majorité.

Soutien de la politique

Système politique suisse

La Suisse est un Etat fédéral composé de 26 cantons. Par le biais de référendums et d'initiatives, la population participe directement aux décisions à tous les niveaux politiques. Elle se distingue par son système fédéral, sa neutralité en matière de politique étrangère, le consensus en matière de politique intérieure ainsi que le degré élevé d'autonomie des cantons et des communes. La Suisse est gouvernée par le Conseil fédéral, un collège de sept membres. Chaque membre du Conseil fédéral est responsable d'un domaine d'activité particulier et le président de la Confédération est élu chaque année parmi les membres du Conseil fédéral.

Le Parlement est composé de deux chambres: le Conseil national et le Conseil des Etats. La grande chambre, le Conseil national, représente la population des cantons, tandis que la petite chambre, le Conseil des Etats, est composée de deux représentant(e)s de chaque canton, respectivement d'un(e) représentant(e) de chaque demi-canton. La Suisse dispose d'un système judiciaire indépendant, basé sur le principe de l'Etat de droit.



Suisse.

RÉGLÉ COMME UNE HORLOGE

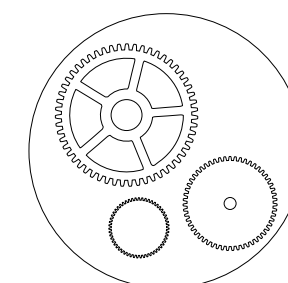
1+26+2000=1

La Confédération, les 26 cantons et quelque 2000 communes se partagent le pouvoir.

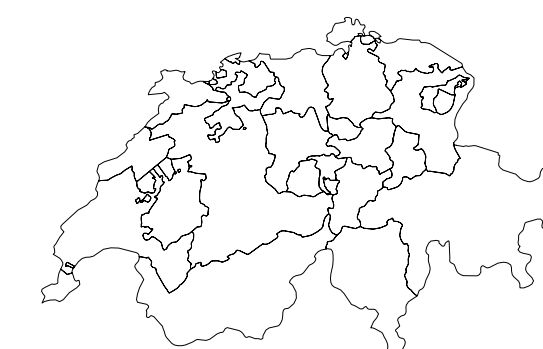
SUBSIDIARITÉ

Les cantons et les communes disposent de vastes compétences ainsi que d'une grande autonomie (p. ex. écoles, hôpitaux, impôts, police). La Confédération n'assume que les tâches que les cantons et les communes ne peuvent pas exécuter eux-mêmes..

Avec quatre régions linguistiques et d'importantes différences géographiques entre les régions, le fédéralisme est une condition essentielle à la cohésion en Suisse. Il constitue un principe fondamental depuis la création de l'État fédéral en 1848.



Chaque canton dispose d'une constitution, d'un Parlement, d'un gouvernement et de tribunaux qui lui sont propres. Environ un cinquième des communes (principalement des villes) possèdent elles aussi leur propre Parlement.



© DFAE, PRS 2021 / Sources: La Confédération en bref 2021, ch.ch / Plus sur aboutswitzerland.org

Illustration 11

Soutien politique au projet Switzerland 203x

Dans le contexte du soutien politique, le projet Switzerland 203x se caractérise par les faits généraux suivants:

- L'organisation des Jeux Olympiques est majoritairement financée par le secteur privé et garantie par une réserve bloquée (voir chapitre Financement). Les pouvoirs publics sont responsables de la garantie de la sécurité et, selon la planification actuelle, participent financièrement aux projets d'héritage.
- Les coûts des Jeux Paralympiques doivent être financés entre la Confédération, les cantons (au moyen des fonds issus des loteries) et le secteur privé (contribution du CIO, sponsoring, billetterie).
- Le projet est entièrement basé sur l'infrastructure existante. Les éventuelles adaptations vont dans le sens d'une utilisation à long terme et sont donc financées en tant qu'héritage si possible par des fonds provenant de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

- Les pouvoirs publics participent aux projets d'héritage en dehors du budget du COJO. Dans le domaine de l'héritage, cela permet de garantir le soutien exclusivement des projets qui génèrent un bénéfice correspondant à long terme pour la société. Les pouvoirs publics garantissent en outre la sécurité en dehors des zones olympiques, en établissant une distinction claire entre la sécurité privée sur les sites de compétition (budget du COJO) et la sécurité publique en dehors des sites de compétition (budget hors COJO). Il s'agit là du régime de soutien habituel dans le cadre de grandes manifestations.

Communes

Les communes où se trouvent les sites de compétition prévus ont confirmé dans leurs courriers un grand intérêt pour l'organisation des événements. Elles ont laissé entrevoir un soutien équivalent à celui apporté pour les CM/CE et souhaitent garantir la sécurité publique avec les cantons dans le cadre des lois existantes.

Cantons

Tous les cantons concernés ont confirmé dans leurs courriers un grand intérêt pour l'organisation des évé-

nements dans leur canton. Ils ont laissé entrevoir un soutien équivalent à celui accordé pour les CM/CE.

Une participation financière des cantons aux Jeux Paralympiques pourrait se faire par le biais de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport, qui se voit attribuer par la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent intercantonale (CSJA) les bénéfices nets des loteries pour la promotion du sport national. Swiss Olympic a envoyé une demande en ce sens à la CSJA le 20 septembre 2023.

Le comité directeur de la conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a pris connaissance du projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2023x en Suisse lors de sa séance du 14 septembre 2023 et confirme sa faisabilité du point de vue de la sécurité publique. En cas de confirmation de la poursuite du projet, les cantons soutiendront les travaux dans le cadre du «dialogue ciblé» qui sera mené avec le CIO.

Lors de la séance de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) du 22 septembre 2023, les conseillers et conseillères d'Etat présents ont été informés en détail par les membres du comité de pilotage Sergei

Aschwanden (conseiller exécutif de Swiss Olympic) et Urs Lehmann (président de Swiss-Ski) sur l'idée d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse.

Confédération

La conseillère fédérale Viola Amherd, cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), a été informée très tôt des plans d'un éventuel projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse. Elle soutient les clarifications en cours et l'élaboration de la présente étude de faisabilité.¹³

Sur mandat, l'Office fédéral du sport (OFSP), représenté par son directeur Matthias Remund, est impliqué dans le comité de pilotage des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 203x en tant qu'invité permanent sans droit de vote.

Les clarifications effectuées pour l'étude de faisabilité ont montré qu'il fallait demander CHF 50 millions à la Confédération pour l'organisation des Jeux Paralympiques. En outre, il convient de demander à la Confédération le soutien financier correspondant aux contributions d'encouragement cumulées pour

¹³ <https://bit.ly/3LNmwdn>

les différents grands événements tels que les CM de ski, les CM de hockey sur glace, etc. (cf. soutien aux grandes manifestations sportives internationales des années 2025-2029¹⁴).

L'engagement de l'armée en service d'appui pour soutenir les cantons dans les mesures de sécurité et la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité doivent également être décidés par les Chambres fédérales sur proposition du Conseil fédéral (voir chapitre Sécurité ainsi que Message et Arrêtés FEM 2022-24¹⁵).

Pour le comité de pilotage, il est clair que l'appui de manifestations civiles avec des moyens militaires (engagements OACM¹⁶) pour les Jeux Olympiques et Paralympiques ne doit en aucun cas diminuer le soutien logistique de l'armée pour les manifestations qui ont lieu la même année.

Entretiens avec des groupes d'intérêts politiques

Dans le but d'informer et d'obtenir une première réaction, des discussions informelles ont été menées avec de nombreux parlementaires nationaux, tous faiseurs d'opinion de leur parti. Ces entretiens ont révélé un

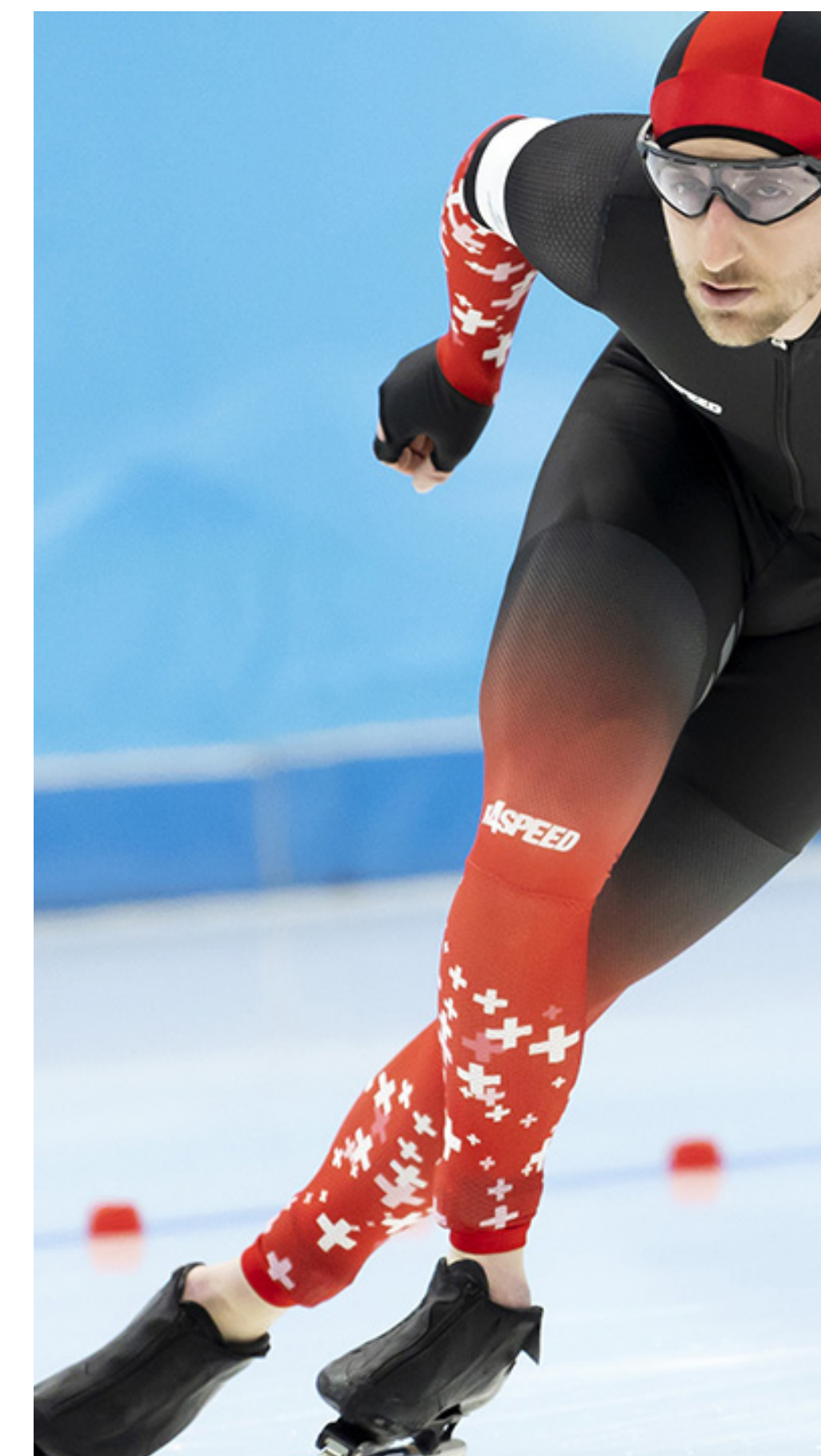
large soutien de la part des parlementaires du centre et du centre-droit. Le concept a également reçu un large soutien, bien que critique, de la part des représentant(e)s de la gauche. Des membres de tous les partis gouvernementaux se sont prononcés positivement en faveur du projet. Les piliers fondamentaux du concept actuel, à savoir la «décentralisation» et la «durabilité», sont des conditions incontournables aux yeux d'une grande partie des parlementaires. Le projet a de grandes chances de marquer un tournant tant pour les Jeux Olympiques et Paralympiques que pour la Suisse.

Outre les entretiens avec les faiseurs d'opinion du Parlement, des discussions ont été menées avec des représentant(e)s d'organisations non gouvernementales. Le feed-back quant au concept et, de manière générale, quant à l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse dans de nouvelles conditions a été globalement positif, même s'il a été en partie critique, mais néanmoins constructif.

Les organisations non gouvernementales ont des positions critiques qui devraient être prises en compte de manière constructive en les impliquant d'une manière ou d'une autre dans le processus. Il existe bien entendu aussi des groupes qui, pour des raisons diverses, se

positionnent par principe contre les Jeux Olympiques et Paralympiques. Là aussi, il convient d'impliquer autant que possible les cercles critiques ou du moins de les informer de manière transparente.

L'approche «Host Country» et l'utilisation des infrastructures sportives existantes ont eu le plus grand écho auprès des parties prenantes interrogées. Les changements au sein du CIO ont également suscité de l'intérêt, tout comme le financement prévu, en grande partie privé. Pour les personnes interrogées issues du monde politique, les principaux défis à relever concernent également la crédibilité du CIO, la mise en œuvre du plan de financement et la faisabilité du nouveau concept en général. Le dénominateur commun des entretiens est que les nouvelles conditions posées par le CIO en matière de candidature ainsi qu'une plus grande flexibilité concernant les sites de compétition et les garanties de déficit placent la Suisse dans une position privilégiée et que, dans ces conditions, l'organisation de ces Jeux dans notre pays dans les années 2030 est une chance pour la Suisse mais aussi pour l'esprit olympique.



14 Message FF 2023 11: <https://bit.ly/3LXgYNe> et arrêt fédéral FF 2023 1604: <https://bit.ly/46me9NP>

15 Message FF 2021 435: <https://bit.ly/46lDfwl>, arrêté fédéral service d'appui FF 2021 2396: <https://bit.ly/3PNmpQc>, arrêté fédéral financement FF 2021 2395: <https://bit.ly/3F8ICUS>

16 <https://bit.ly/3LT1ytC>

Juridique

Le cabinet Kellerhals Carrard (Kellerhals Carrard Lausanne/Sion SA) a été choisi pour fournir des conseils et une assistance juridiques dans le cadre de l'élaboration de l'étude de faisabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 203x en Suisse. Dans son évaluation des risques, il a constaté que, d'un point de vue juridique, le risque ne compromettrait pas la poursuite du projet, que ce soit pour le respect des garanties exigées ou en ce qui concerne d'éventuels référendums. La forme juridique proposée pour le comité d'organisation est celle de l'association, qui sera l'entité juridique principale portant l'ensemble du projet dans toutes ses phases.

Les services de Kellerhals/Carrard comprennent l'analyse des risques et des opportunités ainsi que des propositions concrètes dans les trois domaines suivants:

- Examen et propositions concrètes en ce qui concerne les garanties exigées par le CIO, avec un examen particulier des possibilités concrètes de satisfaire aux exigences en matière de la garantie financière G 4.1.
- La structure organisationnelle (gouvernance) du projet à mettre en place pour les différentes phases, y compris les phases de dialogue avec le CIO, la candidature et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 203x en Suisse.
- Une analyse des risques liés aux possibilités d'éventuels référendums populaires au niveau fédéral et cantonal contre un projet de Jeux Olympiques et Paralympiques 203x en Suisse.



Garanties exigées

Les garanties exigées par le CIO sont clairement définies dans différents documents, notamment dans le document intitulé «Contractual framework for the hosting Olympic and Paralympic games 2030»¹⁷. Ainsi, le CIO souhaite disposer de garanties formelles émanant tant du comité d'organisation que des collectivités publiques et étatiques du pays hôte, ainsi que d'éventuelles organisations privées, afin de s'assurer du bon déroulement des Jeux avant l'attribution des Jeux.

Ces garanties devraient être discutées et finalisées lors de la phase de «dialogue ciblé», une procédure d'invitation qui précède le choix de la candidature retenue. Dans la perspective d'une éventuelle attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 à l'occasion des Jeux d'été de Paris 2024, cela signifierait que ces garanties devraient être discutées entre décembre 2023 et avril 2024 et présentées au plus tard à la fin de la phase du «dialogue ciblé».

Les garanties exigées concernent des aspects très divers de l'organisation des Jeux d'hiver, notamment dans le domaine opérationnel (sites, hébergement, transport, services médicaux, etc.), juridique (permis de séjour, permis de travail, questions douanières,

fiscalité, protection des marques, etc.) et financier (garanties pour le financement et le déroulement des Jeux, accord sur le remboursement des contributions liées aux droits médiatiques).

Les domaines couverts ne peuvent pas être garantis par le seul COJO, mais nécessitent une coopération et une coordination étendues avec tous les garants privés et publics potentiellement touchés. Dans le cas du projet suisse, tel qu'il a été conçu et qui comprend plusieurs sites, les garants potentiels sont la Confédération (c'est-à-dire le Conseil fédéral et/ou les offices fédéraux compétents), d'autres entités publiques (cantons et communes) ainsi que les particuliers concernés (notamment les exploitants de sites, d'hôtels, etc.). La spécificité du dossier suisse impliquera donc un important travail de coordination lors de la discussion, de la mise en œuvre et de l'obtention des garanties. La coordination pourrait notamment se faire au niveau fédéral par la mise en place d'un groupe de travail interdépartemental, tandis que la coordination au niveau communal et cantonal devrait être assurée par le comité de candidature via des groupes de travail (voir Gouvernance).

Une attention particulière a été accordée à la garantie G 4.1, qui constitue une garantie pour la réalisation des Jeux (signée par des représentant(e)s du comité

d'organisation ainsi que par des pouvoirs publics) et une garantie pour l'exécution des obligations financières. La garantie relative aux obligations financières serait remplie par l'existence d'une réserve bloquée de CHF 200 millions, incluse dans un budget vérifié par l'une des quatre grandes sociétés fiduciaires. Cette réserve doit avant tout servir à couvrir d'éventuelles carences dans les recettes issues du sponsoring ou d'autres éventuels «coups du sort».

Il convient de souligner que la garantie G 4.2, qui prévoit une garantie de remboursement des droits médiatiques par le comité d'organisation en cas d'annulation des Jeux, nécessite également une attention particulière. Pour les Jeux de Paris et de Milan, cette garantie a suscité de nombreuses discussions et, selon les informations reçues, n'aurait pas été donnée a priori comme telle par les organisateurs.

Toutes ces garanties ont fait l'objet de discussions préliminaires avec le CIO. Compte tenu du système administratif et juridique de la Suisse, les discussions menées avec le CIO montrent qu'une grande partie des garanties requises par le CIO ne devraient pas constituer un obstacle fondamental, sous réserve de discussions complémentaires pendant la phase de «dialogue ciblé».

En outre, le CIO demande une «assurance catastrophe» couvrant le risque d'annulation des Jeux Olympiques, par exemple en raison d'une pandémie, d'une catastrophe naturelle ou d'une guerre. La souscription d'une telle assurance est possible. Elle implique toutefois des frais importants, qui peuvent représenter jusqu'à 5% du montant total.

¹⁷ <https://bit.ly/48BCRLQ>

Gouvernance

Les personnes morales responsables de la préparation et, le cas échéant, de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques doivent être mises en place de manière à répondre aux spécificités du projet dans ses différentes phases («dialogue continu», «dialogue ciblé» et organisation proprement dite). Ces spécificités sont liées, d'une part, aux parties prenantes concernées et, d'autre part, à la nature du projet et notamment aux particularités des conditions de financement.

La gouvernance de l'UEFA EURO 2008 peut être considérée comme une bonne pratique en matière d'héritage créé par l'événement (voir encadré). L'organisation du projet, présentée dans le rapport final¹⁸, semble être à la base de cet héritage. La gouvernance générale du projet Switzerland 203x s'inspire fortement de l'organisation de projet de l'UEFA EURO 2008.

UEFA EURO 08

Grâce à l'UEFA EURO 2008, les jeunes de 5 à 10 ans peuvent désormais bénéficier d'un encouragement du sport adapté aux enfants, varié et complet dans le cadre de Jeunesse+Sport. Le projet J+S Kids a été lancé en amont de l'EURO 2008 et s'est développé par la suite pour devenir le programme de promotion J+S Sport des enfants. Depuis 2012, J+S Sport des enfants est ancré dans la loi sur l'encouragement du sport.

L'organisation de l'UEFA EURO 2008 a été assurée par EURO 2008 SA, l'Association suisse de football (ASF) et l'Österreichischer Fussball Bund (ÖSB) et l'UEFA. Parallèlement, les intérêts de la Confédération, des cantons et des communes ont été pris en charge par la Structure des pouvoirs publics pour l'UEFA EURO 2008 (SPP). La SPP avait pour mission: de coordonner les activités de tous les services publics impliqués; de coordonner les activités des pouvoirs publics avec d'autres partenaires suisses et étrangers dans le cadre de l'EURO 2008; d'utiliser l'EURO 2008 comme une chance de faire partager nos valeurs dans notre pays et de promouvoir la cohésion suisse; d'utiliser l'EURO 2008 comme une plateforme de mise en valeur de notre pays et de son image; d'ouvrir de nouvelles perspectives à la promotion du mouvement et du sport en Suisse grâce à l'EURO 2008.

¹⁸ OFSPO. (2008). Rapport final – Structure des pouvoirs publics pour l'UEFA EURO 2008. Macolin: Office fédéral du sport (OFSPO).

La page 14 du rapport décrit schématiquement la gouvernance globale du projet «Switzerland 203x». Le comité d'organisation (COJO) assure le succès des Jeux olympiques et Paralympiques d'hiver. Selon la vision de «Switzerland 203x», l'héritage constitue la «justification». Pour assurer l'héritage au-delà de l'événement, il est proposé de mettre en place un(e) délégué(e) des pouvoirs publics.

Pour le COJO, la création d'une association est proposée, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, en tant qu'entité juridique centrale. L'association devra gérer l'ensemble du processus, du «dialogue ciblé» à l'organisation et au déroulement des Jeux Olympiques. Elle sera également responsable de l'organisation des Jeux Paralympiques.

Raisons justifiant le choix d'une association comme personne morale centrale:

- Flexibilité de l'organisation: permet d'intégrer toutes les parties prenantes dans des positions et des rôles appropriés et à différents niveaux
- Structure appropriée sur le plan des finances et des responsabilités: en particulier, pas de but lucratif, pas d'obligation de capital initial, exclusion de la responsabilité des membres
- Mécanismes de contrôle appropriés
- Possibilité d'un traitement fiscal privilégié: L'exonération fiscale du COJO constitue l'une des garanties exigées par le CIO

En outre, une structure complémentaire est envisagée, à savoir une fondation, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse (la «fondation»), dédiée au soutien financier des Jeux Paralympiques et des projets d'héritage en faveur du sport handicap. Cette solution permettra d'accéder à des financements qui ne sont pas disponibles pour le projet olympique dans son ensemble. L'association serait encore en charge de l'organisation des Jeux Paralympiques.

Il est également proposé, en dehors de l'association, de créer deux groupes de travail:

- Un groupe interdépartemental fédéral pour coordonner le travail au niveau des autorités fédérales
- Un groupe de travail regroupant les cantons hôtes et un autre regroupant les communes hôtes

Analyse des droits de référendum au niveau fédéral et cantonal

La Suisse est un Etat fédéral doté de nombreux instruments démocratiques qui permettent à la population de voter sur des objets politiques. Il faut également en tirer profit dans le contexte des Jeux olympiques et Paralympiques.

Dans le contexte particulier de l'organisation des Jeux Olympiques et compte tenu de l'approche envisagée ici, les mesures attendues des autorités publiques devraient être formalisées dans des décisions administratives ou des arrêtés fédéraux plutôt que dans des actes législatifs, de sorte que les voies du référendum ne devraient pas être ouvertes.

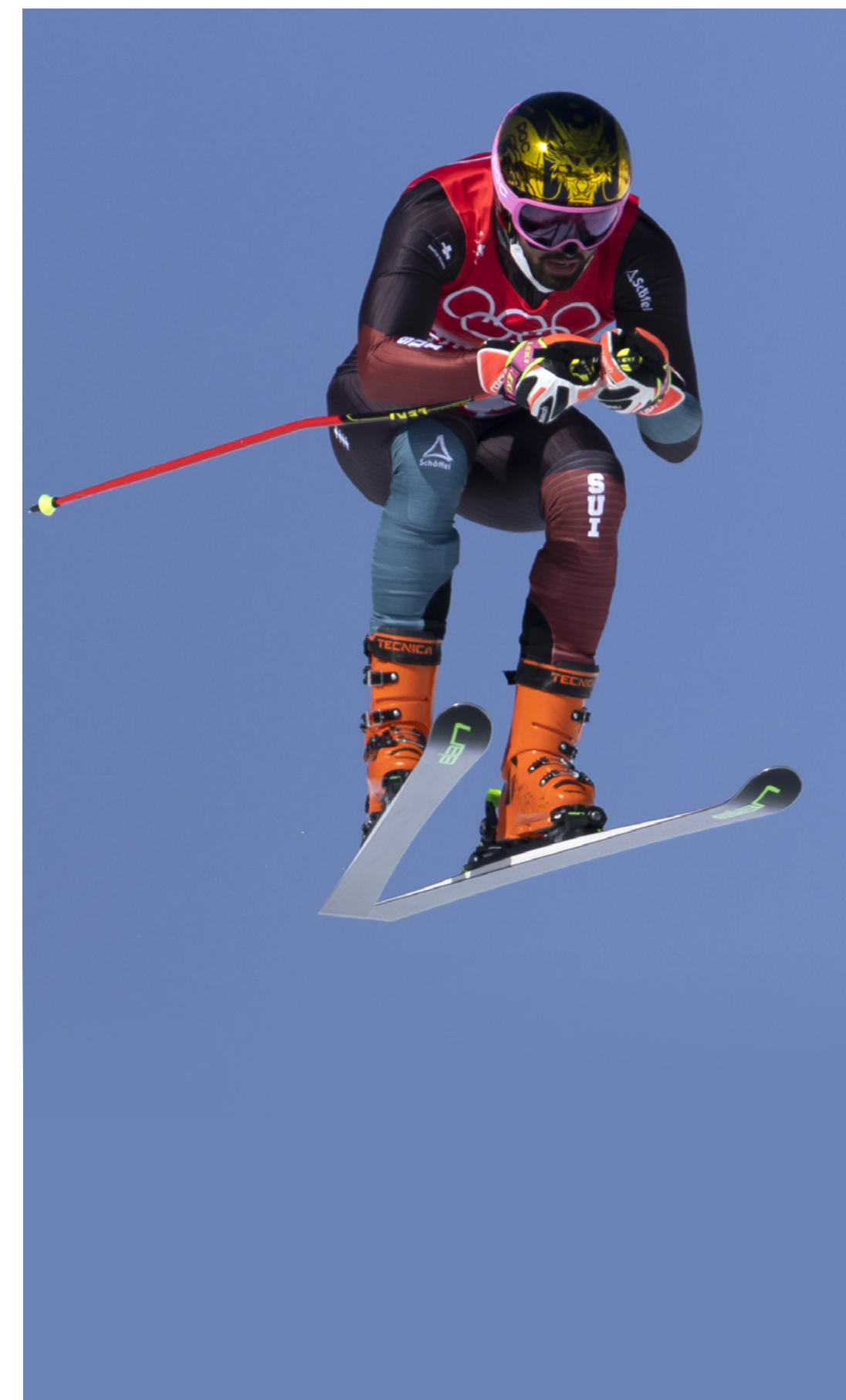
Au niveau fédéral, le risque d'un référendum est très faible, même s'il ne peut pas être exclu à 100%. Au niveau cantonal, tous les cantons connaissent l'instrument du référendum financier. Cet instrument,

qui peut déclencher une votation populaire si une certaine partie de la population se mobilise dans un certain délai, est généralement utilisé lorsque le parlement cantonal doit adopter des actes législatifs qui entraînent des dépenses dépassant un certain seuil fixé dans la loi.

Le projet de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse en 203x, tel qu'il est actuellement conçu et présenté, ne donne lieu qu'à des contributions limitées des pouvoirs publics (fédéraux et cantonaux), qui sont en outre principalement liées aux projets d'héritage et notamment à un éventuel soutien aux Jeux Paralympiques. Dans ces conditions, les experts de Kelle rhals Carrard estiment que les risques liés à d'éventuels référendums, tant au niveau fédéral que dans les différents cantons concernés, sont limités à ce stade. Cela ne sera toutefois le cas que si les cantons ne sont pas appelés à participer de manière significative au financement des Jeux. Ce qui n'est pas envisagé sur la base du financement prévu.

Dans le cas où un référendum financier aboutirait dans un canton, d'autres solutions peuvent être recherchées sans que cela ne remette fondamentale-

ment en question l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 203x en Suisse. Les solutions possibles dépendent alors en grande partie des circonstances du référendum en question. Par exemple, si le référendum est lié au financement cantonal, une solution possible serait de maintenir le lieu de la compétition dans le canton concerné, mais sans aucune forme de contribution publique. En cas d'acceptation d'un référendum, il serait également envisageable de se tourner vers des sites situés dans d'autres cantons, ce qui serait faisable pour la plupart des sports.



Audit financier

L'analyse financière d'Altman Solon montre que le budget du COJO pour les Jeux Olympiques, qui s'élève à environ CHF 1,5 milliard, peut être réalisé sans le soutien financier des pouvoirs publics, à l'exception d'une participation aux Jeux Paralympiques. En revanche, le soutien des pouvoirs publics est nécessaire dans les domaines de la sécurité, de l'héritage et des éventuelles optimisations ou innovations des infrastructures existantes.

Un mandat a été confié à la société Altman Solon pour l'évaluation du budget d'organisation, qui comprend exclusivement l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le rapport financier a été rédigé dans le but d'élaborer une première évaluation de la faisabilité financière de l'organisation des Jeux. Il constitue une base pour des discussions et des analyses plus approfondies en vue d'une candidature et des exigences financières pour l'organisation des Jeux. Le rapport est soumis aux hypothèses et restrictions suivantes:

- La portée a été délibérément limitée au budget du COJO. Il exclut les hypothèses relatives aux dépenses non opérationnelles et en capital du COJO, telles que les projets d'héritage concernant les infrastructures sportives, les réseaux de transport (routes/transports publics), les installations techniques, la sécurité publique, les soins médicaux de base, les douanes, etc.
- Les sources externes (données du CIO, points de référence ou budgets des fédérations concernées) ont été ajustées en fonction de deux facteurs: (I) l'inflation entre la date respective du chiffre fourni et la date des Jeux, et (II) les taux de change sur la base du niveau annuel moyen des taux de change entre 2018 et 2022.
- Toutes les valeurs numériques présentées dans ce rapport (estimations du chiffre d'affaires/des coûts, points de référence et chiffres partagés par les fédérations et les experts) sont présentées hors TVA.
- Les hypothèses ont été ajustées en fonction des dernières informations disponibles et des données communiquées par le CIO. Elles sont susceptibles d'évoluer au cours du «dialogue ciblé», notamment en fonction des résultats des négociations en cours avec les partenaires TV et TOP.
- Le rapport se base sur l'hypothèse que la discipline du patinage de vitesse est organisée dans un pays tiers sans incidence sur les coûts (c'est-à-dire que les recettes incrémentielles de la billetterie couvrent les coûts supplémentaires de l'Event Delivery). Par conséquent, le patinage de vitesse n'est pas reflété dans les présents budgets de chiffre d'affaires et de coûts.

Altman Solon a adopté une nouvelle approche pour calculer le budget du COJO. En se basant sur les budgets effectifs des Championnats du monde et d'Europe qui se dérouleront en Suisse dans les prochaines années, le budget du COJO a été extrapolé à l'aide des frais généraux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Résumé des finances

Les récentes réformes du CIO («The New Norm») permettent d'élaborer un concept d'organisation adapté au contexte d'un pays. En conséquence, le concept de mise en œuvre peut s'orienter en fonction du budget («built-to-budget»).

- Les récentes réformes du CIO offrent aux hôtes potentiels une plus grande flexibilité dans la conception des Jeux, afin d'adapter ceux-ci aux circonstances spécifiques de l'hôte et de permettre la poursuite d'objectifs de développement à long terme.
- Dans ce contexte, Swiss Olympic a choisi d'étudier la faisabilité financière dans le cadre d'une stratégie «built-to-budget». Pour ce faire, le potentiel financier des Jeux en termes de chiffre d'affaires a d'abord été calculé avant d'évaluer, dans un deuxième temps, si les dépenses étaient suffisamment couvertes. Les infrastructures et les expériences liées aux prochains Championnats du monde/d'Europe et aux épreuves de Coupe du monde sont au cœur de cette réflexion.

Les recettes sont supposées s'élever à environ CHF 1,5 milliard (en valeurs 2030) et sont principalement assurées par les contributions du CIO.

- Les recettes totales du COJO devraient s'élever à environ CHF 1,5 milliard (en valeurs 2030). Elles se composent comme suit: contributions du CIO (CHF 710 millions), sponsoring national (CHF 250 millions), billetterie et hospitalité (CHF 319 millions), autres sources de revenus (CHF 202 millions, dont CHF 100 millions de contributions de l'Etat et des loteries).
- Le financement public du budget du COJO se limite à des contributions aux coûts des Jeux Paralympiques, dont l'ampleur est comparable à celle du financement des Championnats du monde/d'Europe et des épreuves de Coupe du monde.

Altman Solon estime que les recettes calculées sont suffisantes pour financer les dépenses opérationnelles des Jeux.

- Au cours des cinq prochaines années, la Suisse organisera des Championnats du monde et d'Europe dans neuf à dix (la candidature pour le ski-alpinisme est encore ouverte) des 14 disciplines olympiques de sports d'hiver; adapté à l'ampleur des Jeux (si toutes les disciplines sont représentées, en fonction

du nombre d'athlètes et de jours de déroulement opérationnel des Jeux Olympiques), son budget cumulé s'élève à CHF 233 millions (en valeurs 2030).

- Même en tenant compte des aspects uniques liés à l'ampleur des Jeux, un budget d'environ CHF 1,5 milliard (en valeurs 2030) est considéré comme suffisant pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce calcul se base sur la capacité de la Suisse à utiliser les sites existants, à activer l'accès à l'expertise issue de l'organisation de grands événements (CM/CE/épreuves de Coupe du monde) dans la plupart des disciplines, à mettre en place l'organisation des Jeux grâce à un modèle décentralisé, à utiliser l'accès à l'infrastructure de réseau existante et à la nouvelle flexibilité du CIO pour adapter le niveau de service des Jeux aux circonstances spécifiques des pays hôtes.

Les coûts ont été affectés sur la base de l'importance de chaque catégorie de coûts: Les catégories fixes et hautement prioritaires ont été affectées en premier, avant que le reste ne soit réparti au prorata (base: Jeux de référence). Le niveau des coûts a été jugé suffisant pour toutes les catégories.

- Dans le cadre de l'approche «built-to-budget», les ressources disponibles provenant des recettes du

COJO ont été affectées aux postes de dépenses du COJO. Dans un premier temps, des ressources ont été affectées à des catégories considérées comme critiques pour la tenue des Jeux (budget des championnats, technologie, sécurité et transport, taxes du CIO, réserves bloquées). Dans un deuxième temps, les fonds restants ont été alloués sur la base d'une répartition proportionnelle (au prorata): (1) infrastructure du site CHF 163 millions, (2) dépenses opérationnelles pour le sport/les Jeux CHF 347 millions, (3) technologie CHF 329 millions, (4) gestion du personnel CHF 161 millions, (5) cérémonies et culture CHF 61 millions, (6) communication CHF 47 millions, (7) administration CHF 82 millions, (8) autres dépenses CHF 91 millions, (9) réserves CHF 200 millions.

- Les dépenses du COJO qui en découlent ont ensuite été examinées afin de s'assurer que le budget était suffisant pour organiser des compétitions de niveau mondial, fournir l'infrastructure technologique nécessaire, remplir toutes les obligations des sponsors TOP et les parts de recettes du CIO, et couvrir les réserves bloquées.

Résumé des conclusions

I. Approche «Built-to-budget»

Les récentes réformes du CIO offrent aux hôtes potentiels une plus grande flexibilité dans la conception des Jeux et permettent à Swiss Olympic d'adopter une stratégie «built-to-budget». Dans ce contexte, la nouvelle approche se distingue notamment en ce qui concerne l'accent mis sur les ressources financières disponibles, ce qui devrait en principe empêcher tout déficit.

«Built-to-requirements»

- Le budget est basé sur les coûts nécessaires pour organiser les Jeux dans le cadre du niveau de service prédéfini et des exigences techniques qui en découlent (indépendamment du montant des recettes).
- Tout déficit qui en résulte est couvert par des garanties (publiques).

«Built-to-budget»

- Les niveaux de service et les exigences techniques qui en découlent sont définis sur la base des ressources disponibles et réajustés en permanence sous un contrôle financier strict.
- L'hôte fournit une garantie de service dans le cadre des coûts budgétisés.

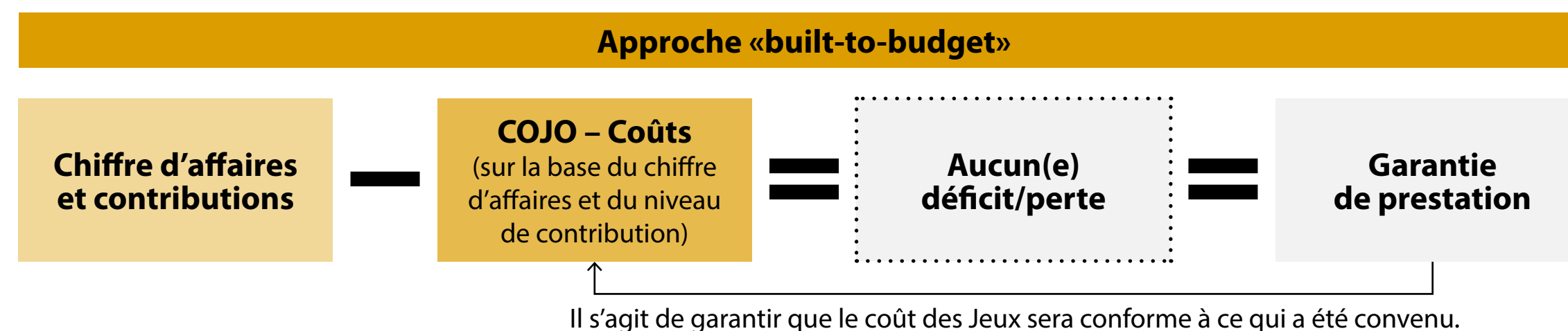
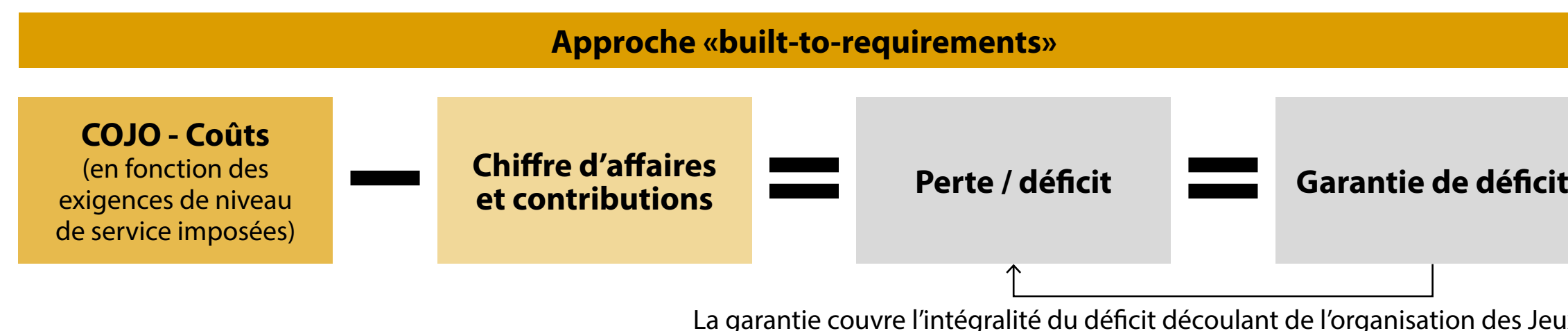


Illustration 12 «built-to-requirements» (ancienne approche) vs «built-to-budget» (nouvelle approche de Swiss Olympic)

II. Calcul des recettes

Les recettes totales s'élèvent à CHF 1,5 milliard et se répartissent comme suit:

- **Contributions du CIO**
Informations actuelles fournies par le CIO (sous réserve des prolongations de contrats TOP).
- **Sponsoring national**
Basé sur un atelier avec un groupe d'experts (notamment les principales agences de marketing sportif, les fédérations de sports d'hiver, les experts du marché, Swiss Olympic), représente un niveau minimal et confortable à atteindre (limité aux partenaires nationaux).
- **Billetterie et hospitalité**
Basé sur un calcul bottom-up détaillé par événement (en tenant compte du Venue Working Plan¹⁹ et des prix de référence); On suppose que les droits d'hospitalité sont vendus à un tiers.

- **Licence et merchandising**
Points de référence
- **Contributions publiques**
On estime que les pouvoirs publics participeront à hauteur d'environ CHF 100 millions aux coûts des Jeux Paralympiques.
- **Autres recettes** (y compris les dons)
Points de référence

Dans le cadre de l'approche «built-to-budget», les recettes totales représentent également la base de coûts maximale: Le niveau de coûts (et les directives relatives au niveau de service) est donc adapté au potentiel de recettes réel de la Suisse.

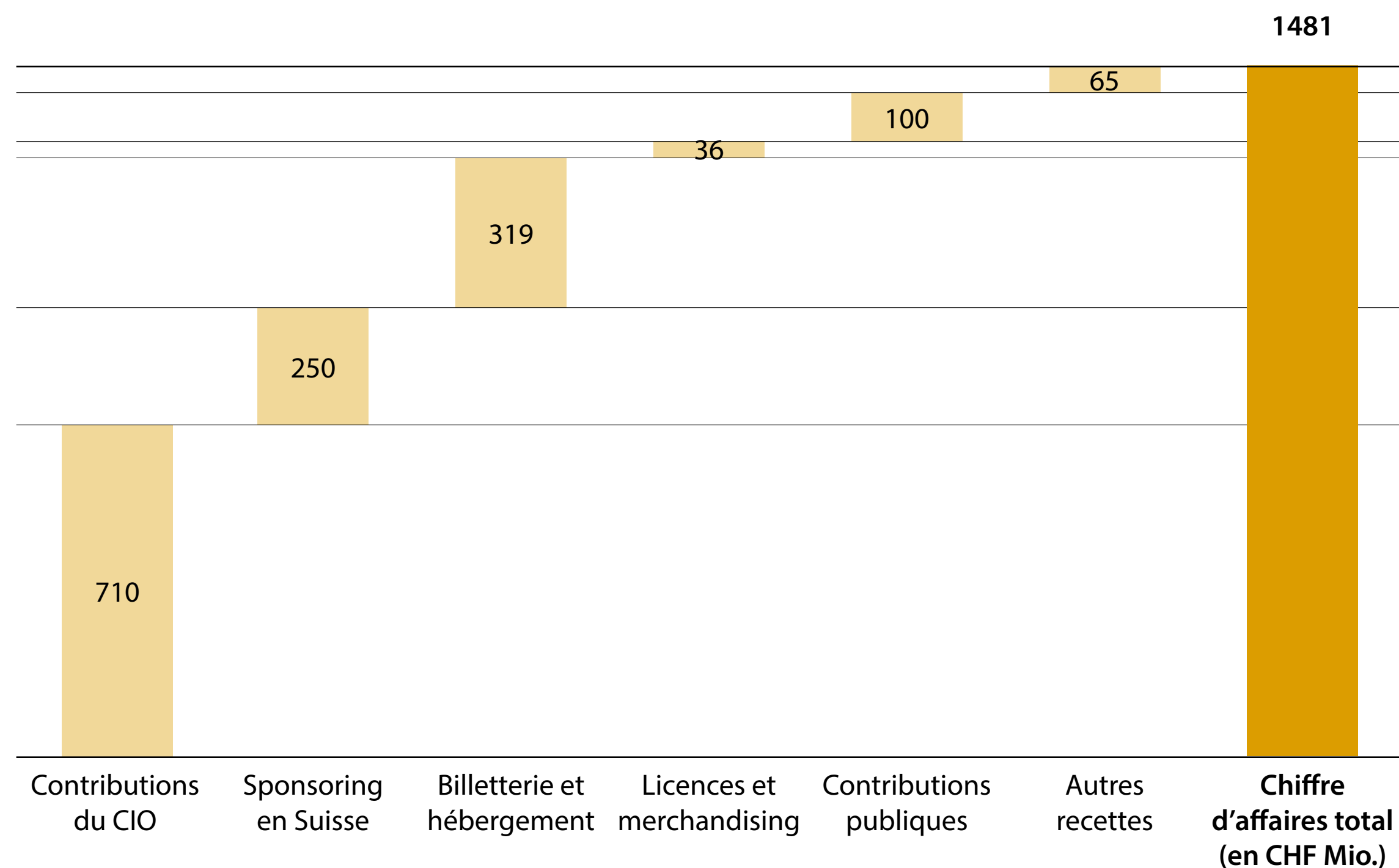


Illustration 13 recettes totales par poste budgétaire du COJO

¹⁹ Version du 28 août 2023

III. Montant des dépenses et leviers de réduction des coûts

Nous sommes fermement convaincus qu'il existe un potentiel significatif de réduction des coûts par rapport aux précédentes éditions des Jeux (ainsi qu'aux candidatures avortées de Saint-Moritz/Davos 2022 et de Sion 2026). Concrètement, la Suisse profite de quatre leviers de réduction des coûts qui permettent de réaliser des économies potentielles importantes, estimées à environ 30%:

- **Réutilisation des installations sportives**

- Dans l'ensemble, les infrastructures sont suffisamment bien entretenues en raison de l'organisation des Championnats du monde/d'Europe.
- La possibilité de déplacer des disciplines dépourvues d'infrastructures locales dans des pays voisins empêche la construction d'installations temporaires (par ex. patinage de vitesse).

- **Modèle d'exploitation décentralisé**

- Des comités d'organisation locaux (COL) habilités et décentralisés, dotés d'un personnel expérimenté et d'un ancrage local dans les régions, réduisent la complexité.
- La décentralisation de l'organisation et l'accès à des capacités hôtelières régionales évitent en outre la construction d'un village olympique.

- **Infrastructure de réseau**

- La Suisse dispose d'une infrastructure de télécommunication développée (similaire à celle de Paris 2024), y compris des réseaux de fibre optique et 5G. Il existe un opérateur de réseau (Swisscom) disposant de son propre service événementiel expérimenté, qui peut soutenir l'organisation.

- **Niveau de service**

- Chaque fois que cela est possible, le niveau de service doit être réduit en accord avec le CIO (catégories d'hôtels, transport, recouvrement technique, etc.).
- La structure organisationnelle est volontairement réduite dans la phase de planification et profite de l'expérience existante de Swiss Olympic et des fédérations.

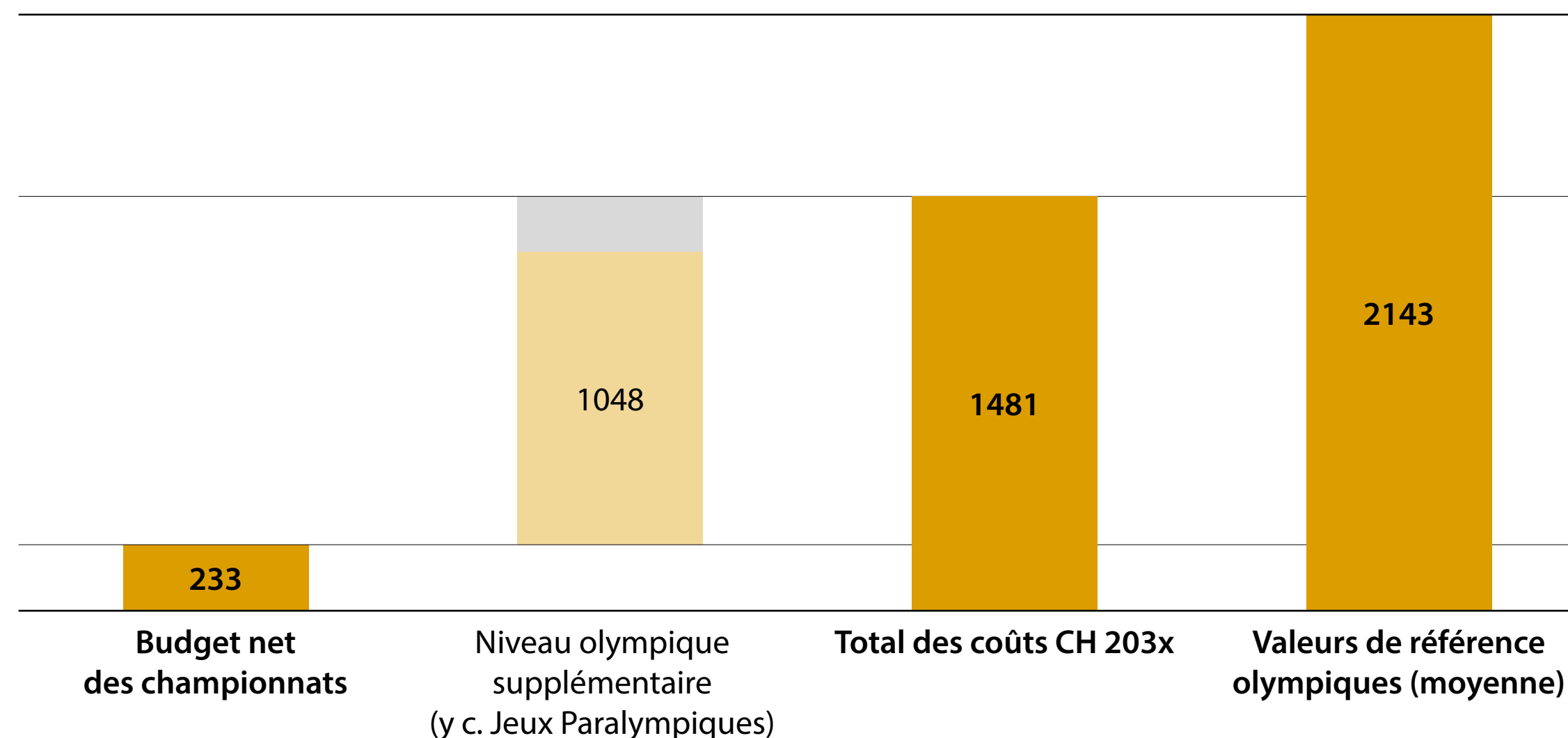


Illustration 14 Comparaison entre le budget des Championnats, le budget CH 203x et les valeurs de référence des JO (tous les chiffres en millions de francs suisses et valeurs 2030)

IV. Allocation des coûts

Afin de garantir le principe du «built-to-budget», les ressources sont d’abord allouées aux éléments indispensables à la réalisation des Jeux, de sorte que les ressources restantes puissent être allouées au prorata (en fonction de la répartition des valeurs de référence). Il en résulte la constellation suivante pour la répartition des coûts:

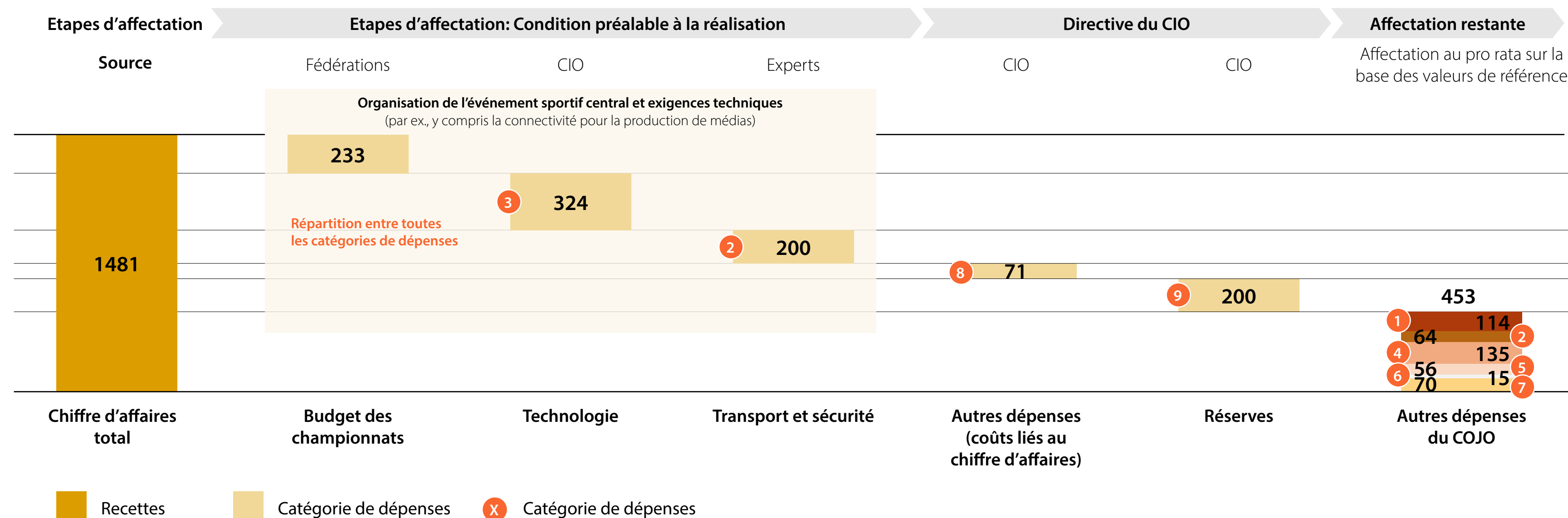


Illustration 15 Allocation des coûts des différents postes du COJO (tous les chiffres en millions de francs suisses et valeurs 2030)

Le **Tableau 2** présente la structure des coûts en fonction du budget des Championnats et des coûts incrémentaux supplémentaires. En comparant avec les valeurs de référence, on constate que 74% des économies sont réalisées dans trois catégories (surlignées en gris): Infrastructure du site, dépenses opérationnelles pour le sport/les Jeux et gestion du personnel.

Catégories de dépenses du COJO	Budget championship	Incrémentiel	Budget COJO	Augmentation vs budget championship	Valeur de référence	Réduction vs valeur de référence	Approche
1. Infrastructure du site	49	114	163	233%	364	(55%)	Prorata
2. Dépenses opérationnelles pour le sport/les Jeux	83	264	347	317%	530	(35%)	Prorata + experts
3. Technologie	5	324	329	6798%	323	2%	Estimation du CIO
4. Gestion du personnel	27	135	161	507%	268	(40%)	Prorata
5. Cérémonie et culture	5	5661	61	1189%	108	(44%)	Prorata
6. Communication	32	1547	47	47%	113	(59%)	Prorata
7. Administration	12	7082	82	565%	158	(48%)	Prorata
8. Autres dépenses	20	7191	91	350%	136	(33%)	Calculé
9. Réserves	-	200	200	-	143	40%	Directives du CIO
10. Total des dépenses	233	1248	1481	537%	2143	(31%)	

Tableau 2 Eléments de coûts individuels du budget du COJO vs valeurs de référence (tous les chiffres en millions de francs suisses et valeurs 2030)

Conclusions

Si Altman Solon a confiance dans les calculs financiers, il est essentiel de reconnaître le stade précoce de cette réflexion et les risques potentiels liés à la non-réalisation du budget du COJO. En particulier:

1. Matérialité des recettes

Risque de ne pas atteindre les prévisions de recettes, notamment en ce qui concerne la billetterie et l'hospitalité ainsi que le sponsoring national.

2. Ne pas atteindre les objectifs de rentabilité

- **Réutilisation des installations sportives**

L'adéquation des installations sportives à l'horizon 2030 dépend de l'ampleur des investissements qui seront réalisés en dehors du budget du COJO (notamment CISIN 6).

- **Modèle d'exploitation décentralisé**

L'efficacité et l'efficience du modèle de fonctionnement décentralisé par les COL pourraient ne pas se concrétiser et pourraient potentiellement entraîner une complexité et des tensions accrues entre les processus décisionnels centralisés et décentralisés.

- **Infrastructure de réseau**

Les économies attendues dans le domaine des télécommunications (CHF 100 millions) ne pourront peut-être pas être (entièrement) réalisées avec l'infrastructure existante (en fonction de l'opérateur de réseau).

- **Niveau de service**

La réduction du niveau de service pourrait ne pas être réalisée en raison de l'échec des négociations avec le CIO (pas d'acceptation des ajustements proposés du niveau de service) ou d'ambitions dépassant largement la faisabilité du budget du COJO présenté (sécurité, cérémonies, projets d'héritage, etc.).

Risques qui ne sont pas directement liés au budget du COJO:

- **Dépendance à l'égard de postes ne relevant pas du COJO**

Les dépenses non liées au COJO et portant sur des éléments opérationnels tels que la sécurité ou les transports peuvent compromettre la faisabilité du budget du COJO, par exemple en déclenchant un référendum public en raison de l'augmentation des coûts pour les communes et les cantons (par exemple, frais de police dans un canton donné, développement des infrastructures (de transport public), etc.)

- **Réserves/garanties bloquées**

Pour la présente évaluation de la faisabilité financière, des réserves bloquées de CHF 200 millions ont été prévues, conformément aux directives du CIO, en lieu et place de l'ancienne garantie de déficit de l'Etat. Conformément à la New Norm du CIO, cette réserve peut être fournie par les pouvoirs publics ou par des privés. Le concept Switzerland 203x prévoit la garantie des réserves par des privés.

Altman Solon considère que quatre postes budgétaires sont particulièrement critiques en termes d'ampleur et de probabilité de risque: infrastructure du site, dépenses opérationnelles pour le sport/les Jeux, gestion du personnel (les trois mêmes postes pour lesquels nous et le CIO voyons les plus grands potentiels d'économie) et contributions publiques (y compris les éléments non liés au COJO).

Dans une prochaine étape, la plausibilité du sponsoring national doit être vérifiée plus précisément. En outre, il convient d'examiner, dans le sens d'une analyse des risques, quels risques peuvent être minimisés ou totalement éliminés et sous quelle forme.

Les coûts des Jeux Paralympiques doivent être répartis entre la Confédération, les cantons (au moyen des fonds issus des loteries) et le secteur privé (contribution du CIO, sponsoring, billetterie).

La sécurité en dehors des infrastructures olympiques et paralympiques doit être assurée et financée par la Confédération et les cantons. La sécurité en dehors des infrastructures olympiques et paralympiques doit être assurée et financée par la Confédération et les cantons. Les autres dépenses non liées au COJO doivent être examinées séparément.

Recettes

- 1 Contributions du CIO
- 2 Sponsoring en Suisse
- 3 Billetterie et hébergement
- 4 Licences et merchandising
- 5 Contributions publiques et loteries
- 6 Autres recettes

Catégories de dépenses

- 1 Infrastructures sur les sites
- 2 Frais d'exploitation Sport/Jeux
- 3 Technologie
- 4 Gestion du personnel
- 5 Cérémonies et culture
- 6 Communication
- 7 Administration
- 8 Autres dépenses

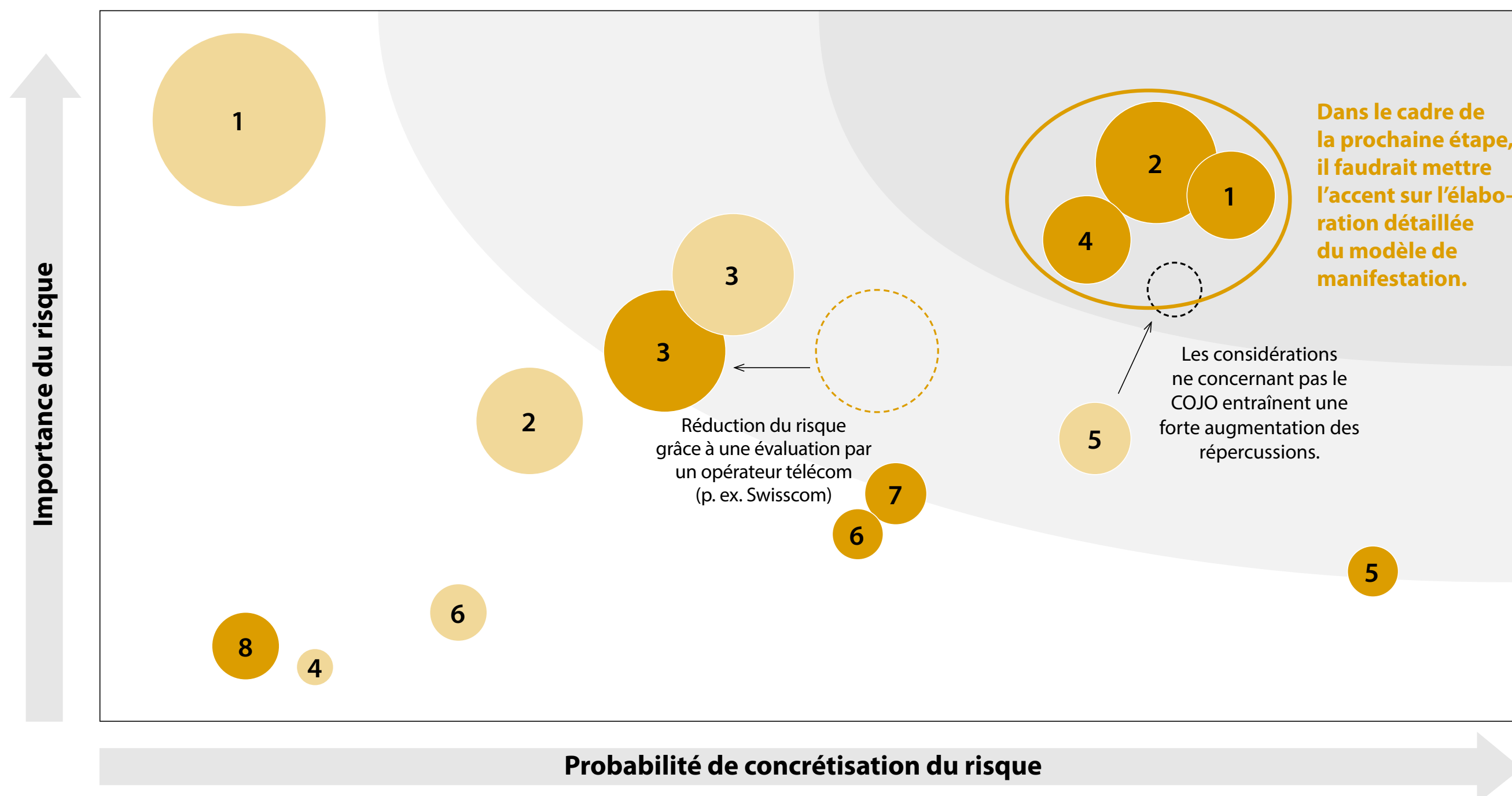


Illustration 16 Evaluation des risques des éléments de chiffre d'affaires et de coûts

Sécurité

Duvillard Conseils et Mise en réseau²⁰ a été mandaté pour l'analyse technique de sécurité de la faisabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques 203x en Suisse. Le rapport couvre tous les aspects de sécurité liés à l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 203x et constate que l'organisation d'un tel événement majeur est réalisable du point de vue de la sécurité. Notre pays dispose du savoir-faire nécessaire et les processus de collaboration entre les différents acteurs de la sécurité ont fait leurs preuves lors de nombreuses grandes manifestations au cours des 25 dernières années²¹. L'organisation décentralisée des Jeux d'hiver permet de simplifier le dispositif de sécurité, notamment grâce à la grande autonomie qui serait accordée aux cantons hôtes, mais suppose une coordination et une implication accrues de tous les acteurs de la sécurité, privés et publics.

Concept de sécurité global «Switzerland 203x»

Dans le domaine de la sécurité également, une organisation décentralisée des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver peut, conformément à la vision, s'appuyer en grande partie sur les expériences existantes et les processus de collaboration optimisés des grandes manifestations déjà organisées.

L'organisation des Championnats d'Europe de football 2008 a servi de catalyseur à l'élaboration d'une approche en réseau pour relever les défis en matière de politique de sécurité et a été concrétisée par la suite dans le Rapport sur la politique de sécurité 2010 avec la mise en œuvre du Réseau national de sécurité (RNS). Au fil des années, ce dernier s'est imposé comme un modèle de collaboration éprouvé.

Les principes de base suivants ont été adoptés pour définir le concept de sécurité:

- Définir un cadre général de sécurité (COJO-Confédération-cantons)
- Construire autant que possible sur les structures existantes
- Respecter le principe de subsidiarité lors de l'utilisation des ressources
- Mettre en place une coordination au niveau national, uniquement là où c'est nécessaire

Un contrat-cadre de sécurité signé par les représentant(e)s des différentes organisations doit définir les responsabilités et les compétences des différents partenaires de sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver (CIO, COJO, Confédération, cantons, communes). Le contrat doit garantir une perception commune des tâches de sécurité et des prestations à fournir et harmoniser les processus de collaboration.

La responsabilité primaire (ordre et sécurité, circulation, contrôle des personnes, sauvetage) à l'intérieur des sites olympiques incombe au COJO avec les forces de sécurité privées mandatées à cet effet. La sécurité publique intervient lorsqu'elle est seule compétente ou à la demande du COJO.

Les cantons assument leurs tâches en matière de sécurité publique de manière aussi autonome que possible et peuvent, le cas échéant, demander un soutien au niveau intercantonal (police, protection civile, services de secours) ainsi qu'à l'armée (service d'assistance subsidiaire). A cet égard, on peut affirmer que les principales prestations de sécurité de base peuvent être fournies sans aide intercantonale (IKAPOL). La décentralisation des sites implique une bonne coordination et l'implication de tous les acteurs de la sécurité. La tâche principale consiste à garantir l'uniformité des prestations et de l'engagement des moyens.

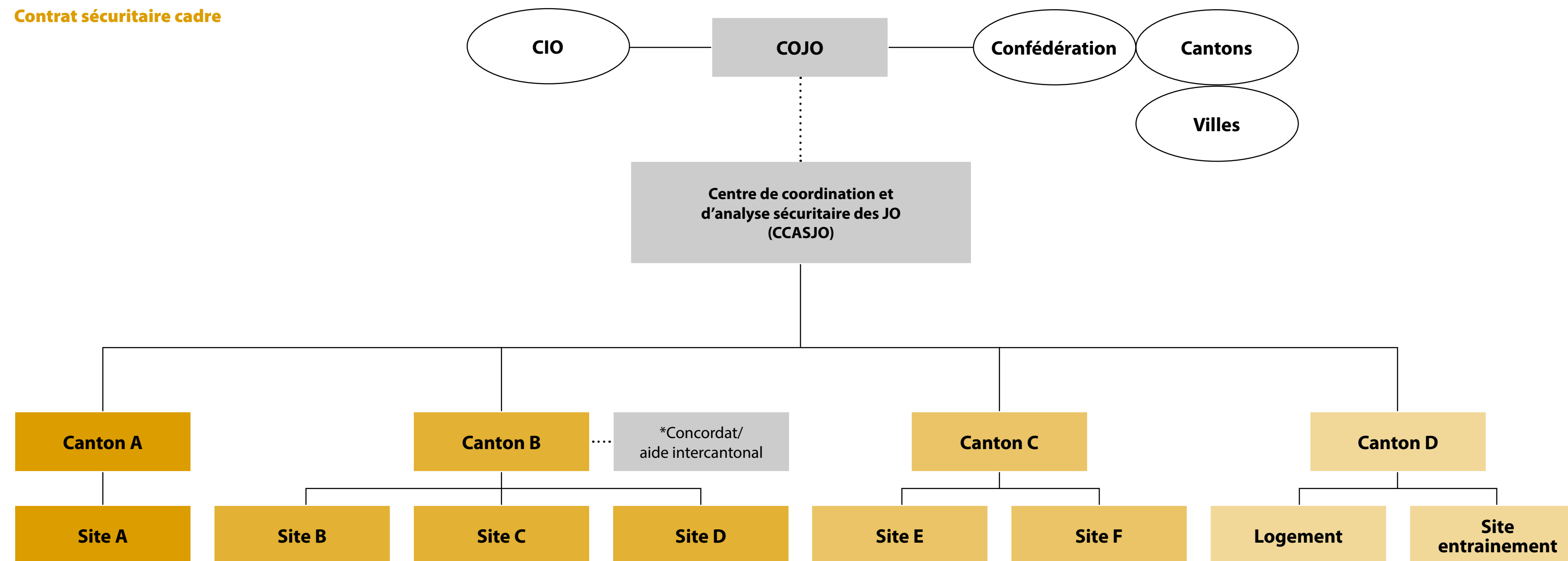
Tous les acteurs de la sécurité interrogés estiment que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver est réalisable et sont prêts à y contribuer. Ils

²⁰ André Duvillard, ancien délégué au Réseau national de sécurité: <https://bit.ly/46sdr1y>

²¹ Symposium annuel du FEM à Davos, Expo.02, sommet du G8 à Evian, Euro.08, sommet Biden-Poutine à Genève, etc.

affirment qu'une planification de six ans est suffisante pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. Entre autres, le comité de la CCDJP a confirmé, lors de sa séance du 14 septembre 2023, la faisabilité d'un projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse du point de vue de la sécurité publique et a assuré un soutien des cantons aux travaux en cas de confirmation et de poursuite du projet dans le cadre du «dialogue ciblé».

Contrat sécuritaire cadre



* Appui subsidiaire des concordats de police si moyens du canton sont insuffisants.
Aide intercantonale pour protection civile et services de sauvetage

Illustration 17

Analyse des défis stratégiques

L'analyse stratégique des défis en matière de sécurité montre que les forces et les opportunités l'emportent sur les faiblesses et les risques.

Au niveau des faiblesses, la durée de l'intervention de sécurité constitue un défi, mais il n'est pas insurmontable si l'on procède à une planification détaillée et à une bonne coordination des différents acteurs.

Les principaux risques dont il faut absolument tenir compte sont ceux liés à la menace du terrorisme et de l'extrémisme, ainsi que l'augmentation des activités criminelles dans le domaine cybernétique. De plus, en raison de leur fort impact médiatique mondial, les Jeux Olympiques conservent un fort pouvoir d'attraction pour les contestataires de tous bords.

<p style="text-align: center;">Forces</p>	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique de la Suisse • Situation sécuritaire • Expériences grands événements sportifs • Infrastructures disponibles • Tradition des sports hivernaux • Collaboration entre acteurs RNS 	<ul style="list-style-type: none"> • Durée de l'engagement sécuritaire • Tenues d'autres événements en hiver • Secteur d'engagement au niveau de la Suisse • Forte couverture médiatique • Effectifs limités des forces de sécurité
<p style="text-align: center;">Chances</p>	<p style="text-align: center;">Risques</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Image de la Suisse • Favoriser des JO durables • Nouveau modèle de JO d'hiver • Collaboration sécurité privée et publique • Projet sécuritaire à l'échelon national 	<ul style="list-style-type: none"> • Tensions internationales accrues • Changements climatiques • JO comme plateforme de contestation • Terrorisme, extrémisme, ciberrisques • Crise sanitaire • Réputation du sport international

Illustration 18

Analyse des menaces et de dangers

Afin d'esquisser le dispositif de sécurité pour une éventuelle organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, le rapport s'appuie sur l'état actuel des menaces et des dangers en Suisse. Celui-ci fait l'objet d'un rapport annuel du Service de renseignement de la Confédération (SRC), dont la dernière version a été publiée au printemps 2023.²² La situation actuelle a considérablement évolué au cours des deux dernières années. Les menaces pour la sécurité de la Suisse se sont notamment accentuées en lien avec le conflit en Ukraine, mais aussi dans le domaine des infrastructures critiques, qui sont exposées à la fois aux actions étatiques et criminelles provenant du cyberspace. Par rapport aux menaces évaluées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2022 et 2026, nous sommes donc confrontés à des menaces accrues. Outre les menaces analysées par le Service de renseignement de la Confédération, il convient d'analyser les risques (catastrophes et situations d'urgence), qui sont également évalués régulièrement par l'Office fédéral de la protection de la population.

La mise en place d'un suivi intégré de la situation est nécessaire dès les premiers travaux de planification des Jeux Olympiques et Paralympiques. La désignation de l'autorité compétente devrait être formalisée au niveau fédéral.

Aspects financiers

Les principes suivants servent de base à l'estimation des coûts de sécurité:

- Le budget de sécurité du COJO ne comprend que les coûts liés à la sécurité de l'organisateur, c'est-à-dire principalement les coûts des agents de sécurité privés.
- En principe, il n'est pas prévu que le COJO contribue financièrement aux coûts de la sécurité publique.
- Ceux-ci ne comprennent que les coûts supplémentaires réels liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver (indemnités, location de matériel et de locaux, recrutement de personnel temporaire, etc.).

Sur la base des données connues à ce jour, le rapport technique de sécurité d'André Duvillard a estimé les coûts de sécurité à la charge du COJO pour les prestations de sécurité privées à 82 millions de francs et les a intégrés dans le budget (voir le chapitre sur l'audit financier).

Les coûts de la sécurité publique et la répartition devraient faire l'objet d'une discussion politique et être convenus entre la Confédération et les cantons. Seuls les coûts dépassant le cadre budgétaire normal devraient être pris en compte. A ce stade, certains principes de base peuvent toutefois déjà être retenus:

- L'élaboration du message relatif aux arrêtés fédéraux sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons pour les mesures de sécurité et sur la participation de la Confédération au financement des mesures de sécurité dans le cadre des rencontres annuelles du Forum économique mondial²³ a permis d'affiner au fil des ans la manière de calculer les coûts de la sécurité lors de grandes manifestations et devrait donc servir de référence.

- Il convient de faire la distinction entre les indemnités versées par la Confédération aux cantons pour l'organisation de grandes manifestations, conformément aux bases juridiques existantes, et les coûts supplémentaires réels supportés par les différents acteurs.
- L'attribution des sites de compétition servira de base à l'évaluation des coûts liés à la sécurité et permettra une première estimation des forces à déployer. Cela permettra à chaque organisateur de faire une première estimation du budget.
- En principe, chaque entité doit supporter les coûts supplémentaires liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver selon ses propres procédures budgétaires.
- Tous ces éléments serviront de base à la discussion politique sur une éventuelle participation de la Confédération aux coûts des cantons.

Après une analyse approfondie des menaces et des dangers et en tenant compte des défis stratégiques, le rapport technique de sécurité constate que l'organisation d'un tel événement majeur est réalisable du point de vue de la sécurité.

²² La Sécurité de la Suisse 2023 - Rapport de situation du Service de renseignement de la Confédération: <https://bit.ly/3rSMghz>

²³ Cf. arrêtés fédéraux FEM 2022-2024: Message FF 2021 435: <https://bit.ly/46lDfwl>, arrêté fédéral service d'appui FF 2021 2396: <https://bit.ly/3PNmpQc>, arrêté fédéral financement FF 2021 2395: <https://bit.ly/3F8lCUS>

Evaluation des principaux risques

Le chapitre 4 ci-dessus montre que le budget d'organisation des Jeux Olympiques (sans les Jeux Paralympiques) peut être couvert par des fonds privés. Dans le domaine de la sécurité, l'approche décentralisée de l'événement facilite la mise en place du dispositif respectif sur place. En même temps, la décentralisation exige une coordination renforcée et l'implication de tous les acteurs. Deux risques principaux sont mis en évidence: la possibilité de référendum et les garanties exigées.

Référendums

La population et les milieux politiques soutiennent en principe l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse. Selon les expert(e)s de Kellerhals/Carrard, le risque de référendum est donc relativement faible, compte tenu du concept décentralisé. Mais il s'avère aussi que le soutien de principe de la population et de la politique est fortement lié à la contribution que les responsables de projet revendiquent de la part des pouvoirs publics. Cela devrait également être déterminant pour savoir si un ou plusieurs référendums peuvent être lancés au niveau cantonal. Les responsables de projet sont conscients de cette situation initiale. Ils sont également conscients que d'éventuels référendums font partie du processus politique en Suisse. En conséquence, ils orienteront leurs planifications de manière à ne pas confronter les pouvoirs publics à des demandes de contributions extraordinaires prévues dans le budget de l'organisation.

Garanties

Le CIO exige différentes garanties pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, que ce soit dans le domaine opérationnel, juridique ou financier. Ces garanties devraient être discutées, élaborées et finalisées au cours de la phase de «dialogue ciblé». Mais contrairement au passé, le CIO ne demande plus une garantie de déficit illimitée, qui doit être supportée exclusivement par la Confédération. En lieu et place, le CIO exige une «Garantie de réalisation des Jeux». Avec cette garantie, le comité d'organisation confirme qu'il pourra organiser les Jeux dans le cadre du budget plausible, qui comprend une réserve de CHF 200 millions (également fournie par l'économie privée). Cette réserve a été intégrée dans l'audit financier et fait partie intégrante du budget d'organisation d'environ CHF 1,5 milliard.



La faisabilité



Dans le cadre de l'étude de faisabilité, les membres du comité de pilotage et de l'équipe centrale, ainsi que de nombreux expert(e)s dans leurs domaines respectifs, ont soigneusement examiné si les conditions étaient réunies pour accueillir des Jeux Olympiques et Paralympiques à partir de 2030. Le présent rapport résume les résultats de ces examens. Le comité de pilotage et l'équipe centrale concluent que la Suisse est en mesure d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le concept décentralisé avec des sites de compétition dans les quatre régions du pays, avec une infrastructure existante et un savoir-faire local en matière d'organisation, constitue la base d'une organisation possible. Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des résultats obtenus dans les différents domaines examinés dans l'étude de faisabilité.

Héritage

Le modèle de financement de l'héritage peut être considéré comme une nouvelle approche, car il garantit une large implication structurelle de privés et des pouvoirs publics et permet de concentrer les efforts sur la durabilité. Cela permettrait de développer la force nécessaire pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques déploient leurs effets au-delà de la période de l'événement et au-delà du sport.

Pays hôte

Pour atteindre l'objectif formulé dans la vision de la première approche «Host Country» de l'histoire (para) olympique, le comité de pilotage s'est fixé comme objectif que des compétitions soient organisées dans les quatre régions du pays. Conformément à cette stratégie et en partant du principe que les sites auxquels les fédérations donnent la priorité dans la phase actuelle selon le Venue Working Plan répondent aux normes nécessaires sur la base des essais de compétitions internationales, l'infrastructure existante peut être jugée suffisante. Cela vaut également pour les infrastructures qui seraient nécessaires pour les cérémonies d'ouverture et de clôture. Dans le cas particulier du patinage de vitesse, des solutions se dessinent en outre avec les pays voisins. Les nombreuses manifestations d'intérêt reçues de toutes les communes hôtes et de tous les cantons hôtes directement concernés sont également prometteuses et positives.

Financement

Sur la base du Venue Working Plan actuel, l'analyse financière d'Altman Solon montre que le financement de l'organisation opérationnelle des Jeux Olympiques d'hiver, à l'exception des Jeux Paralympiques, serait possible dans une large mesure sans le soutien financier des pouvoirs publics. En revanche, les pouvoirs publics apporteraient leur soutien dans les domaines de la sécurité, de l'héritage et des éventuelles optimisations ou innovations des infrastructures existantes.

Mobilité et écologie

Les expert(e)s de Citec Ingénieurs Conseils confirment la faisabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 203x en Suisse en termes de mobilité. Notre pays dispose d'un des réseaux ferroviaires les plus efficaces et les plus denses au monde, ce qui permet d'adapter l'événement et les différentes exigences du CIO aux installations existantes du pays. L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en Suisse offre une opportunité passionnante de définir de nouvelles normes en matière d'impact écologique des méga événements. Des pistes nouvelles et innovantes semblent également possibles dans les domaines spécifiques des technologies et des hébergements nécessaires. La faisabilité peut toutefois déjà être considérée comme positive sur la base des infrastructures existantes et de leur accès.

Sécurité

En ce qui concerne la sécurité publique, tous les acteurs de la sécurité consultés sont unanimes pour dire que le projet est réalisable et ne présente pas d'obstacles insurmontables. La Suisse dispose des compétences et de l'expérience nécessaires à l'organisation de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver. Les coûts réels de la sécurité publique devraient faire l'objet d'une discussion politique prioritaire entre la Confédération et les cantons afin d'adopter au plus vite des principes de base en matière d'indemnisation et de soutien financier.

Soutien de la population

Le soutien de la population est indispensable pour un projet de Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse. L'étude quantitative menée en septembre 2023 sur l'opinion de la population concernant le projet d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en 203x dans toute la Suisse révèle qu'à l'heure actuelle, 67% des personnes interrogées sont en principe favorables à celui-ci. L'approche choisie est approuvée et les personnes interrogées peuvent même envisager un soutien financier de la part des pouvoirs publics. Mais il est également démontré que dans la situation actuelle, de nombreuses personnes sont encore incertaines et qu'un engagement de soutien largement soutenu dépend fortement de la mise en œuvre effective de la nouvelle approche.



Impressum

Editeur | Swiss Olympic | Maison du Sport | Talgut-Zentrum 27 | 3063 Ittigen près de Berne | www.swissolympic.ch
Graphisme | Worx Design GmbH
Photos | Keystone-ATS | Photo de couverture: Olivier Maire
Version | 1ère version | Berne, octobre 2023

En collaboration avec:



SWISS
sliding

SWISS
ICE SKATING

swiss
ski



 **swiss**
paralympic 